

PROJET

**CONSEIL GENERAL
TRENTE SIXIEME SEANCE**
de lundi 2 juin 2003, à 19 h 30
à l'Hôtel de Ville

Présidence de M. Blaise Horisberger (popcosol).

Y compris le président, 38 membres sont présents: Mmes et MM. Sylvain Affolter (non affilié), Doris Angst (popcosol), Olivier Arni (soc), Jean-Charles Authier (lib), Françoise Bachmann (soc), Jean-Pierre Baer (soc), Béatrice Bois (soc), Christian Boss (rad), Sébastien Bourquin (soc), Madeleine Bubloz (lib), André Calame (rad), José Caperos (lib), Mario Castioni (soc), Gérald Comtesse (lib), Nicolas de Weck (soc), Jacques Dind (popcosol), Daniel Domjan (rad), Dorothée Ecklin (popcosol), Thomas Facchinetti (soc), Jean-Marie Fauché (soc), Eliane Henry Mezyl (popcosol), Bernard Junod (popcosol), Philippe Loup (soc), Nando Luginbühl (soc), Raymond Maridor (soc), Ingrid Mougin Mora (popcosol), Mathieu North (lib), André Obrist (lib), Blaise Péquignot (rad), Jacques Perret (rad), Philippe Ribaux (lib), Didier Rochat (soc.), Pascal Sandoz (rad), Fabienne Spichiger (rad), Cristina Tasco (soc), Robert Vauthier (rad), et Raymonde Wicky (soc).

Absences excusées : MM. François Konrad (popcosol), Alexandre Brodard (rad), Pierre Aubert (lib)

Le Conseil communal était représenté par MM. Antoine Grandjean (lib), président, Pierre Bonhôte (soc), vice-président, MM. Didier Burkhalter (rad), Eric Augsburger (popcosol) et Mme Françoise Jeanneret (soc), conseillers communaux.

PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance de lundi 5 mai 2003 sera adopté ultérieurement.

PROPOS PRESIDENTIELS

Le président, M. Blaise Horisberger, tient à présenter, au nom de l'assemblée, ses félicitations à M. Antoine Grandjean, qui a accédé, en ce lundi 2 juin 2003, à la présidence du Conseil communal pour la première fois. Il lui souhaite une année pleine de satisfactions dans ce mandat. Il présente également les félicitations de l'assemblée à M. Pierre Bonhôte qui accède à la vice présidence de l'exécutif.

LECTURE DE PIECES

1. Envoi par la Chancellerie du rapport sur la gestion et les comptes du Théâtre régional de Neuchâtel, pour l'exercice 2002 ;
2. Envoi par la Chancellerie du journal des Transports publics du Littoral neuchâtelois no 22, deuxième trimestre 2003.
3. Envoi par la Chancellerie du développement écrit du postulat 03-509 du groupe socialiste, par M. Olivier Arni et consorts, intitulé « pour une animation socioculturelle dans les quartiers », déposé lors de la séance du 5 mai 2003.
4. Lettre de Mme Denise Grétillat, concernant le projet de « La Maladière ».
5. Envoi par la Chancellerie de la réponse du Conseil communal à la question écrite no 03-801 de M. Pascal Sandoz & consorts, intitulée « pourquoi le Conseil communal se prive-t-il d'une possibilité d'action en faveur du développement économique de Neuchâtel et de son agglomération ? ». En voici le contenu :

**Réponse du Conseil communal
à la question écrite no 03-801 de M. Pascal Sandoz & consorts
intitulée « Pourquoi le Conseil communal se prive-t-il d'une
possibilité d'action en faveur du développement économique de
Neuchâtel et de son agglomération ? »**

(Du 14 mai 2003)

« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 3 février 2003, M. Pascal Sandoz et consorts déposait la question écrite intitulée «Pourquoi le Conseil communal se prive-t-il d'une possibilité d'action en faveur du développement économique de Neuchâtel et de son agglomération ?» dont la teneur était la suivante :

Séance de lundi 2 juin 2003

«Le groupe radical a appris avec étonnement que le Conseil communal, qui siégeait depuis de nombreuses années au sein du Conseil d'administration de l'Aéroport de Neuchâtel SA (ANSA), avait décidé de se retirer de cet organe de décision.

Rappelons que ANSA gère la place d'aviation de Colombier dont la vocation est complémentaire à la place d'aviation de La Chaux-de-Fonds. Ces deux aérodromes offrent aux industriels du canton d'excellentes possibilités pour répondre à leurs besoins. De plus, la place d'aviation de Colombier s'est spécialisée dans le domaine de l'instruction offrant à de jeunes pilotes la possibilité d'entamer une carrière nationale au sein de compagnies d'aviation et au sein des Forces armées de l'air, par exemple.

Le rôle de l'aérodrome de Colombier est de toute évidence d'envergure régionale voire cantonale. La Ville de Neuchâtel se doit d'être concernée. C'est ce que ses fondateurs ont compris lors de sa création ; c'est ce que le Conseil communal de l'époque, notamment sous la houlette de feu Georges Béguin, avait confirmé par son inlassable action en faveur de l'aviation. Cet avis est aujourd'hui encore partagé par le Conseil d'Etat qui a déclaré d'utilité publique l'aérodrome de Colombier.

Nous regrettons et ne comprenons pas la position du Conseil communal de se retirer du Conseil d'administration d'ANSA.

A l'heure où tous les acteurs sont sollicités pour acquérir des entreprises sur sol neuchâtelois, pour créer de manière durable des emplois, pour offrir tous les atouts disponibles y compris bien sûr les places d'aviation du canton, nous constatons que le Conseil communal se retire.

Il nous intéresserait de savoir dans quelle stratégie de développement économique s'inscrit une telle décision. Pourquoi se retirer alors que la Ville de Neuchâtel se trouve de fait au centre d'une politique d'agglomération dont tous les atouts se doivent d'être mis en évidence ?

Selon nos sources d'information, le Conseil communal prétexte de se retirer du Conseil d'administration d'ANSA parce qu'il ne possède pas d'action d'ANSA. Il souhaite s'engager en qualité d'actionnaire et se met sur les rangs pour en acquérir. Cette position est pour le moins surprenante car même si le Conseil communal devait acquérir des actions, à moins de décider d'être majoritaire au sein de la société, il renonce de fait à agir au profit du développement économique de notre

région par son aérodrome puisqu'il ne pourra plus décider au sein du Conseil d'administration de cette société.

Nous aurions attendu davantage de dynamisme de la part du Conseil communal. Il pourrait pour le moins s'engager résolument en faveur d'une place d'aviation dont les retombées se feront sentir sur l'activité de la ville de Neuchâtel et de son agglomération.

Nous demandons au Conseil communal qu'il explique sa position et qu'il nous dise clairement s'il entend encore s'intéresser aux activités d'ANSA ou s'il ne soutient plus celles-ci. »

En accord avec l'auteur de la question et du fait que des tractations étaient en cours avec la société ANSA, nous apportons, au-delà du délai réglementaire, la réponse sollicitée.

1. Historique

L'histoire des relations entre la Ville de Neuchâtel et l'aéroport de Neuchâtel est mouvementée.

L'aviation (sans tenir compte des exploits précurseurs des aérostiers) fait son apparition dans le bas du canton de Neuchâtel en 1909. Les premiers vols ont lieu l'année suivante sur le site de Planeyse.

En 1927, le Club neuchâtelois d'aviation (CNA) est créé.

Malgré l'autorisation octroyée par les autorités compétentes d'utiliser Planeyse comme piste d'envol et d'atterrissement, l'Office fédéral de l'air, compte tenu des nombreux inconvénients que représente le site, décide que ce terrain est inapproprié pour le trafic commercial et l'écolage sportif (par la suite, cette interdiction tombera).

En 1936, suite à une étude transmise par le président du CNA concernant les possibilités de réalisation d'un aérodrome pour le bas du canton, le président du Conseil communal répond que ce projet n'est pas une priorité et que seule la création d'un aérodrome sur le territoire communal était susceptible de l'intéresser. Toutefois, le développement important de l'aviation et des transports par la voie des airs incite le Conseil communal à attirer l'attention du Conseil d'Etat sur l'absence au niveau du canton d'équipements et d'infrastructures aéronautiques (1942). La Ville fait procéder, d'entente avec l'Office fédéral de l'air, à

Séance de lundi 2 juin 2003

une étude approfondie d'où il ressort que la plaine d'Areuse est parfaitement adaptée dans la perspective de la création d'un aérodrome proche de Neuchâtel.

Le Conseil d'Etat, compte tenu des coûts liées à la réalisation du projet, décide d'orienter son effort sur l'aérodrome des Eplatures.

De son côté, la Ville de Neuchâtel poursuit son soutien à la réalisation de ce projet, lequel va se heurter à de nombreuses oppositions.

En 1946, les agriculteurs et propriétaires fonciers des Prés d'Areuse se regroupent dans une « Association des propriétaires fonciers de la plaine d'Areuse » et font savoir qu'ils s'opposeront à la réalisation d'un aérodrome sur la plaine d'Areuse.

Soutenu par un préavis favorable des autorités cantonales reconnaissant le caractère d'utilité publique du projet, le Syndicat d'initiative pour la création d'une place d'aviation aux Prés d'Areuse sollicite, en 1951, une concession auprès de l'Office fédéral de l'air. La présence de l'institution des Retraites spirituelles de Grandchamp crée de nouvelles oppositions. Finalement, la concession fédérale est accordée le 22 mai 1954 pour la construction d'un aéroport aux Prés d'Areuse.

La Ville de Neuchâtel, qui n'a cessé de favoriser la réalisation de ce projet, se propose d'acquérir une surface de 105'000 m² de terrain pour le compte de la succession Pury. Le Conseil général approuve à une forte majorité le principe de ce placement. Les adversaires de cette décision lancent un référendum et la population rejette la proposition des autorités par 2790 non contre 1718 oui, le 30 janvier 1955. La Ville de Neuchâtel doit renoncer à devenir propriétaire et consent dès lors un prêt hypothécaire à la Société de l'aéroport.

L'aérodrome est inauguré le 23 septembre 1956 avec une piste provisoire de 650 m sur 30.

L'extension de la piste d'atterrissement (rallongement et réorientation) permettant d'éviter le survol de la localité d'Areuse est à l'origine d'une demande de nouveaux fonds. La Caisse de pensions de l'Etat se déclare disposée à accorder un prêt d'un million de francs, moyennant la garantie de la Ville de Neuchâtel. Le 2 juillet 1963, le Conseil général ratifie cette mesure qui sera à l'origine d'un nouveau référendum. L'arrêté du Conseil général accordant la garantie communale à l'emprunt

Séance de lundi 2 juin 2003

pour l'aménagement de l'aérodrome est rejeté par 2696 non contre 1386 oui.

L'Aéroport de Neuchâtel SA renonce alors, sans consultation, à la concession fédérale. Elle est désormais au bénéfice seulement d'une autorisation délivrée par l'Office fédéral de l'aviation civile.

Les initiatives relatives au prolongement de la piste, rendu possible par l'échange de terrain entre la Société de l'aéroport et l'Etat ou encore la création d'un musée de vieux avions ont tous échoué suite à de nouvelles oppositions. Les améliorations apportées à l'aérodrome ces dernières années sont peu significatives. Le départ définitif de la société Transair en 1978 a posé de délicats problèmes. Le CNA sur lequel pèsent des charges financières accrues ne saurait à lui seul assurer le financement des développements devenus indispensables au vu des exigences du trafic aérien actuel et futur.

2. Statuts d'ANSA

Aéroport de Neuchâtel SA (ANSA) est une société anonyme au capital-actions de 778'200 francs répartis en 1297 actions de 600 francs. Elles sont détenues à plus de 99% par des privés. Les communes de Colombier, Boudry et Cortaillod détiennent quelques actions. La Ville de Neuchâtel n'en possède aucune.

3. Rôle de la Ville au sein des sociétés anonymes

Eu égard à la responsabilité qui incombe aux administrateurs de sociétés anonymes et au rôle des collectivités publiques, nous sommes d'avis que deux au moins des conditions suivantes doivent être remplies pour que la Ville soit représentée au sein d'un conseil d'administration de société anonyme :

1. la société remplit un but d'utilité publique ;
2. elle est détenue en majorité par des collectivités publiques ;
3. la Ville y détient une part d'actions non négligeable.

Tel est le cas dans toutes les sociétés à l'administration desquelles nous participons (TN, LNM, ENSA, GANSA, SAIOD, SA immobilières, parkings), à l'exception d'ANSA.

Dès lors, nous avons renoncé, en novembre 2002, à occuper un siège au Conseil d'administration d'ANSA.

4. Avenir de l'aéroport et intérêt pour la Ville

Notre retrait du Conseil d'administration d'ANSA ne signifie pas que nous nous désintéressons de l'avenir de l'aéroport. Nous estimons au contraire que l'économie et le tourisme du Littoral neuchâtelois auraient tout à gagner d'un développement modéré de la place d'aviation dans le sens d'une augmentation de son attrait pour les vols commerciaux et touristiques.

Il faut toutefois reconnaître que les perspectives sont incertaines. L'abandon de la concession en 1963 et le départ de Transair en 1978 ont fortement compromis les perspectives de développement de la place. Le projet de plan sectoriel des infrastructures aéronautiques (PSIA) de la Confédération fait peser certaines incertitudes qui pourraient être levées au cas où la conformité aux normes du cadastre de bruit serait avérée. Enfin, le Canton a fait le choix du développement de l'aéroport des Eplatures.

Toutefois, la direction d'ANSA a la volonté de défendre l'aéroport et sa modernisation. Elle a fixé en 1999 dans un plan directeur le cadre et les conditions de ce développement, projeté selon trois axes :

- la formation,
- le tourisme,
- l'économie régionale.

Cette volonté d'accentuer le caractère d'utilité publique de l'aéroport mérite l'appui de la Ville. Dès lors, nous avons manifesté notre intention d'acquérir une part du capital-actions d'ANSA. Nous espérons également convaincre les trois communes actionnaires d'augmenter leur participation, voire d'autres communes de l'agglomération de devenir actionnaires. Des contacts avec l'Etat seront également nécessaires.

Cette opération pourrait le cas échéant s'inscrire dans le cadre d'une augmentation du capital-actions de la société, que la modernisation de l'aéroport rendrait nécessaire.

Dès l'instant où seraient être ainsi remplies les conditions que nous posons à l'occupation d'un siège d'administrateur de société anonyme, nous pourrions réintégrer le conseil d'ANSA ».

ORDRE DU JOUR

Rapports du Conseil communal

03-008

Rapport du Conseil communal concernant la réalisation de « La Maladière ».

03-010

Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit pour l'intégration des technologies de l'information et de la communication à l'école enfantine, primaire et secondaire.

03-009

Rapport du Conseil communal, concernant la vente des terrains « Sous l'Observatoire », l'acquisition du bâtiment des Caves du Palais et une demande de crédit d'étude pour sa transformation en « Maison du vin suisse ».

Autres objets

02-603

Interpellation de M. Sylvain Affolter, relative "aux cafouillages dans l'introduction d'un système de prélèvement direct pour la taxe déchets." (Déposée le 22 août 2002):

"Pour éviter une facturation trimestrielle et les coûts d'une telle pratique en relation avec des montants relativement modestes, les Travaux publics ont proposé en avril dernier aux assujettis un prélèvement par système de débit direct ou bancaire.

Les intéressés qui ont souscrit à ces modalités ont pourtant reçu le 8 juillet une facture payable jusqu'au 31 août. Et c'est seulement un mois plus tard qu'ils ont eu des explications, sous la forme d'une nouvelle facture, pour le cas où la précédente aurait déjà pris le chemin du vieux papier...

Selon cette dernière missive, un « problème d'ordre technique » aurait empêché l'entrée en vigueur du système à la date prévue. Ce couac est particulièrement dommageable pour l'image de la Ville et de ses services, ceci pour trois raisons au moins:

Séance de lundi 2 juin 2003

- une information désastreuse; on envoie sans autre explication une facture à des gens qui ont expressément souscrit à un système anti-gaspillage, suivie d'un rappel avec une explication « langue de bois » qui ne rassure pas vraiment quant au bon fonctionnement des services communaux.
- un gaspillage de ressources, que ce soit en argent ou en mobilisation du personnel, alors que cela aurait pu être évité en raisonnant d'abord en fonction des usagers plutôt que dans une logique comptable.
- une sensibilisation à mauvais escient d'une partie du public envers un sujet chaud de la vie quotidienne, qui ne manquera pas de faire jaser une fois de plus au détriment des autorités. Les excuses à propos du contretemps n'y changeront rien.

Le Conseil communal peut-il nous expliquer plus prosaïquement quelles sont les raisons « techniques » à l'origine de ce disfonctionnement? Accessoirement, peut-il chiffrer le nombre de ménages touchés par ces désagréments? Enfin, comment pense-t-il éviter à l'avenir la répétition d'une information aussi calamiteuse lorsqu'elle concerne un sujet sensible?"

Développement écrit

Par courrier du 7 octobre 2002, M. Sylvain Affolter a souhaité que le texte de son interpellation soit considéré comme développement écrit.

Lors de la séance du 4 novembre 2002, l'interpellateur a demandé l'ouverture de la discussion, suite à la réponse écrite déposée par le Conseil communal en date du 23 octobre 2002.

02-306

Motion du groupe radical, par Mme et MM. Fabienne Spichiger, Alexandre Brodard, Robert Vauthier, Daniel Domjan, Blaise Péquignot, André Calame, Christian Boss, Jacques Perret et Pascal Sandoz, relative à l'éclairage public au centre-ville durant la période de l'Avent (Déposée le 2 septembre 2002):

"Le Conseil communal est prié d'étudier, en collaboration avec les associations de commerçants, les mesures et les moyens permettant la réalisation de décorations lumineuses dans les rues du centre-ville durant la période de l'Avent afin que celles-ci aient une certaine unité et soient plus attrayante et modernes".

Développement écrit

Séance de lundi 2 juin 2003

L'attractivité de notre Ville passe aussi par ses décos. Durant toute la période des beaux jours, notre cité se couvre de fleurs et de tout autre élément décoratif ou artistique. Cette façon de faire donne un air de fête non seulement aux yeux des touristes, mais également à ceux des habitants de Neuchâtel qui ont alors une bonne raison de se balader au centre et de délaisser ainsi les zones commerciales des alentours.

Nous invitons donc le Conseil communal à prendre des mesures propres à donner à nos rues un réel air de fête à l'approche de Noël en les garnissant de décos attrayantes et modernes.

Nous souhaitons que le Conseil communal examine, en association avec les commerçants, les possibilités de mise en place de telles décos tout en veillant, bien évidemment, à assurer un bilan énergétique économique. Il maintiendra dans ce cadre une certaine équité au niveau du financement.

En effet, les commerçants situés sur les grands axes éclairés sont largement avantagés par rapport à ceux établis dans les petites rues, ce qui est de nature à créer une inégalité de traitement.

Discussion

Amendement du groupe popcosol, déposé le 13 janvier 2003 :

« *Le Conseil communal est prié d'étudier, en collaboration avec les associations de commerçants, les mesures et les moyens permettant la réalisation de décos lumineuses dans les rues du centre-ville durant la période de l'Avent, afin que celles-ci aient une certaine unité et soient plus attrayantes et modernes, et le plus économique en électricité possible.* »

02-511 devenu 03-307

Postulat transformé en motion (en date du 23 avril 2003) du groupe socialiste, par Mmes et MM. Raymonde Wicky, Philippe Loup, Nicolas De Weck, Jean-Marie Fauché, Cristina Tasco, Mario Castioni, Béatrice Bois, Olivier Arni, Didier Rochat, Françoise Bachmann, Nando Luginbuhl, Pierrette Erard, Jean-Pierre Baer, Thomas Facchinetti et Raymond Maridor, relative aux bibliothèques scientifiques de la ville de Neuchâtel (Déposé(e) le 2 décembre 2002) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier l'intégration des bibliothèques des musées de la Ville et des autres bibliothèques scientifiques dans le réseau cantonal des bibliothèques neuchâteloises ».

Développement

02-512

Postulat de MM. Didier Rochat, Olivier Arni, Jean-Marie Fauché, Nando Luginbuhl, Nicolas De Weck et Mme Béatrice Bois, intitulé « Pour un meilleur suivi des apprenti-e-s » (Déposé le 2 décembre 2002) :

Séance de lundi 2 juin 2003

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens afin d'améliorer le suivi et la formation des apprenti-e-s dans l'administration communale. Sont à évaluer en particulier :

1. Les incidences des diverses nouveautés introduites par la Confédération en matière de formation professionnelle (dont la Réforme commerciale qui entre en vigueur en été 2003) sur
 - L'organisation de la formation interne, et
 - L'introduction généralisée de tournus inter services, voire inter entreprises ;
2. Les salaires et les indemnités versés aux apprenti-e-s et leur adéquation avec les normes indicatives proposées par l' « Organisation régionale de formation du canton de Neuchâtel » (ORF-NE),
3. L'opportunité d'engager un-e responsable pour améliorer le suivi individuel et collectif des apprenti-e-s. »

Développement écrit

La Ville de Neuchâtel forme de nombreux apprenti-e-s dans toutes sortes de domaines, ce qui est particulièrement louable dans une période où le marché de l'emploi est saturé et où il est question de supprimer les formations en école à plein temps.

Le suivi des apprenti-e-s ne semble toutefois pas toujours répondre aux exigences de qualité introduites entre autres par l'OFFT dans le cadre de la Réforme commerciale de base. D'une part, dans certains services, des apprenti-e-s de commerce doivent se contenter d'assumer pendant trois ans des tâches monotones, au mérite pédagogique limité. Des tournus inter services ou inter administrations devraient être la règle (échanges linguistiques). D'autre part, certain-e-s formateurs/trices internes très engagé-e-s se démènent pour améliorer le suivi des apprenti-e-s sans pouvoir disposer des décharges qu'ils sont en mesure d'attendre.

Par ailleurs, les situations personnelles des apprenti-e-s sont de plus en plus délicates et le nombre de ruptures en cours de formation augmente de façon significative. Ceci a pour conséquence que les formateurs/trices sont de plus en plus désesparé-e-s et ont besoin de soutien. Un suivi plus professionnel des apprenti-e-s ne devrait-il pas être offert par l'office du personnel ou l'office du travail ?

L'été dernier, l'Etat et plusieurs communes ont adapté les salaires des apprenti-e-s aux barèmes proposés par l'ORF-NE et déjà en vigueur dans la Ville du Locle. Le temps n'est-il pas venu que la Ville de Neuchâtel s'aligne sur ces montants qui, par ailleurs, sont encore 15% en dessous des normes SSEC ? »

Discussion

02-403

Proposition de MM. Blaise Péquignot, Christian Boss, Robert Vauthier, André Calame, Jacques Perret, Daniel Domjan, Pascal Sandoz, Mathieu North, Jean-Marc Nydegger et Sylvain Affolter, au sens de l'article 32 du Règlement général, visant à abroger le règlement

Séance de lundi 2 juin 2003

communal concernant la taxe sur les spectacles et autres divertissements, du 29 décembre 1947 (Déposée le 2 décembre 2002) :

« Projet

Arrêté abrogeant le règlement communal concernant la taxe sur les spectacles et autres divertissements, du 29 décembre 1947

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur proposition de plusieurs de ses membres,

arrête:

Article premier.- Le règlement concernant la taxe sur les spectacles et autres divertissements, du 29 décembre 1947, est abrogé.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2004. »

Développement

03-501

Postulat de Mmes et MM. Didier Rochat, Philippe Loup, Raymonde Wicky, Nando Luginbuhl, Jean-Marie Fauché, Raymond Maridor, Béatrice Bois, Mario Castioni, Cristina Tasco, Thomas Facchinetti, Jean-Pierre Baer et Françoise Bachmann, intitulé « pour une intensification de la récolte des déchets dans les quartiers » (Déposé et développé le 13 janvier 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les mesures visant à :

- Diversifier les types de déchets récoltés dans les déchetteries de quartier (ex. papier, verre, boîtes de conserves) ;
- Assurer un ramassage élargi à domicile pour le papier ou certains déchets encombrants et en garantir une large information ;
- S'assurer les services d'une personne de référence en matière de conseil et de surveillance dans le domaine des déchets (« îlotier vert ») au profit des particuliers et des entreprises ;
- Eviter le dépôt sauvage de déchets encombrants ».

Discussion

03-502

Postulat du groupe radical, par MM. Robert Vauthier, Daniel Domjan, Christian Boss, Pascal Sandoz, Jacques Perret, Fabienne Spichiger et Blaise Péquignot, pour une étude des transports publics bien adaptée à notre agglomération (Déposé et développé le 13 janvier 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier d'entente avec les TN et ses partenaires :

1. La possibilité d'introduire le paiement en tranches mensuelles des abonnements annuels ;
2. De réviser la politique tarifaire à l'échelle de l'ensemble du réseau TN, cela de concert avec la mise en œuvre de mesures d'améliorations de l'offre (horaires, cadences, qualités de dessertes).

Il va de soi que ces éléments sont à intégrer au plan directeur des transports publics, plan à établir conformément au postulat déposé par notre groupe il y a une année ».

Discussion

03-503

Postulat du groupe libéral, par MM. Pierre Aubert, Philippe Ribaux, Mathieu North, André Obrist, Gérald Comtesse, Mme Madeleine Bubloz, M. Jean-Charles Authier, relatif à l'augmentation de la vitesse des transports publics en ville de Neuchâtel (Déposé et développé le 13 janvier 2003) :

« Le Conseil communal est invité à dresser l'inventaire, en collaboration avec la direction des TN, des endroits du réseau, situé en ville de Neuchâtel, où la vitesse des véhicules de transports en commun est insuffisante et à étudier les possibilités de remédier à cet état de fait en présentant, si nécessaire, diverses variantes avec les coûts et les inconvénients pour d'autres usagers qu'elles engendreraient ».

Discussion

03-603

Interpellation du groupe socialiste, par Mmes et MM. Philippe Loup, Thomas Facchinetti, Raymonde Wicky, Jean-Pierre Baer, Cristina Tasco, Didier Rochat, Françoise Bachmann, Béatrice Bois,

Séance de lundi 2 juin 2003

Sébastien Bourquin, relative à l'antenne de téléphonie mobile située sur le collège des Parcs (Déposée le 30 janvier 2003) :

« Le Conseil communal peut-il nous dire ce qu'il entend entreprendre pour que l'antenne de téléphonie mobile située sur le collège des Parcs soit supprimée et dans quels délais cette opération peut-elle être effectuée ? »

03-301

Motion de M. Sylvain Affolter, relative à la création d'une place d'accueil pour les gens du voyage dans la zone d'utilité publique du Chanet (Déposée le 28 janvier 2003) :

« Afin de résoudre un problème récurrent, le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de mettre à disposition des gens du voyage une infrastructure minimum dans la zone d'utilité publique du Chanet. »

Développement écrit

La façon dont les collectivités publiques se renvoient la balle face aux problèmes saisonniers causés par l'arrivée des gens du voyage n'est moralement plus acceptable.

Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut faire quelque chose, mais c'est toujours sur le territoire des autres. Cette mauvaise volonté n'épargne pas notre Ville, où l'on avance comme prétexte le manque de terrains disponibles.

Le Groupe de travail mis en place par le canton a échoué dans ses efforts, de l'aveu même du conseiller d'Etat responsable du dossier. Il s'agirait désormais de trouver un emplacement dans la région de l'Entre-deux-Lacs, c'est-à-dire de renvoyer la balle en direction des deux cantons voisins...

Nous pensons qu'il est possible de sortir de cette logique démissionnaire en profitant de la réfection des terrains sportifs du Chanet. A cette occasion, la Ville pourrait mettre à disposition des gens du voyage une infrastructure conforme aux habitudes culturelles des nomades (toilettes turques, points d'eau et égouts). Autoriser le partage temporaire de caravanes à côté des terrains sportifs et de part et d'autre du chemin de desserte semble parfaitement possible. De plus, par sa configuration, cette zone permet de contrôler facilement, si nécessaire, les arrivées et les départs.

Nous demandons par conséquent instamment au Conseil communal de montrer l'exemple au reste du canton en concrétisant sa volonté d'ouverture dans ce domaine.

Discussion

Séance de lundi 2 juin 2003

03-302

Motion du groupe socialiste, par Mmes et MM. Philippe Loup, Jean-Pierre Baer, Mario Castioni, Françoise Bachmann, Jean-Marie Fauché, Cristina Tasco, Raymonde Wicky, Didier Rochat, Béatrice Bois, Raymond Maridor, Sébastien Bourquin, Thomas Facchinetti et Nicolas de Weck, relative à l'éligibilité des employé-e-s communaux au Conseil général (Déposée le 3 février 2003) :

« Nous demandons au Conseil communal d'étudier la modification de l'article 9 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel du 17 mai 1972, dans le but de permettre aux personnes employées dans l'administration communale de siéger au Conseil général, comme le permet désormais la Constitution neuchâteloise ».

Développement

03-303

Motion de M. Sylvain Affolter relative à l'élaboration d'une stratégie anti-tabac dans les écoles et bâtiments publics de la Ville de Neuchâtel (Déposée le 11 février 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier l'introduction d'une stratégie anti-tabac dans les écoles et bâtiments publics de la Ville de Neuchâtel. Son rapport fera le tour du problème et présentera à tout le moins des solutions pour résoudre les cas les plus choquants. »

Développement écrit

Le fléau social qu'est le tabagisme est en pleine recrudescence, surtout auprès des jeunes. Les autorités politiques et sanitaires semblent dépassées par l'ampleur du problème. Pire, elles contribuent à son expansion quand elles présentent des projets de rénovation qui comprennent expressément des coins fumeurs dans une salle des maîtres et qu'elles tolèrent l'installation de cendriers dans les corridors des écoles de la scolarité obligatoire.

L'absence de toute mesure propre à enrayer le développement du tabagisme auprès des jeunes est anormale. Quand on connaît les méthodes pernicieuses utilisées par le lobby du tabac pour noyauter des institutions comme l'OMS ou la recherche universitaire, on peut supposer que l'importance des ressources fiscales versées par l'industrie locale n'est pas étrangère à cette passivité.

Les pouvoirs publics doivent également faire leur travail dans ce domaine sensible. Si la volonté y est, l'introduction d'une stratégie anti-tabac peut sensiblement améliorer la situation, notamment avec l'aide du Département cantonal de la santé publique et du secteur prévention de l'OFSP.

Discussion

03-304

Motion de M. Sylvain Affolter, portant sur l'éventuelle interdiction des fontaines à eau dans les bâtiments publics (Déposée le 11 février 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'inventorier les fontaines à eau desservies par des privés dans les locaux qui dépendent de la Ville, d'en déterminer les coûts de revient au litre, d'étudier les aspects sanitaires et éthiques du problème et d'en tirer le cas échéant les conclusions qui s'imposent en dénonçant les contrats existants.

Développement écrit

En tant que fournisseur d'eau potable de qualité, nos SI devraient mieux mettre en valeur une denrée alimentaire vendue seulement 0,3 cts le litre. Profitons par conséquent de l'Année internationale de l'eau douce pour montrer l'exemple en faisant la chasse aux contradictions internes propres à toute collectivité humaine.

N'est-il pas aberrant de constater que des eaux minérales transitent à travers l'Europe pour étancher la soif de snobs qui ignorent qu'ils paient jusqu'à 400 x plus cher pour boire un produit guère meilleur que l'eau du robinet ?

Autre exemple critiquable, les bouteilles d'eau gazéifiée mises à disposition des élus, qui reviennent à plus d'un franc le litre. Mais, par rapport au PET, le conditionnement en verre présente au moins l'avantage d'empêcher des proliférations indésirables, grâce à l'effet du CO2.

Que dire en revanche des fontaines réfrigérées à eau plate qui fleurissent un peu partout, y compris dans certains services municipaux ? Ces bonbonnes à la mode peuvent se transformer en bombes sanitaires en cas de soutirage insuffisant ou d'exposition prolongée à la chaleur et à la lumière. Comme les quantités prélevées sont remplacées par de l'air ambiant, ce n'est pas le petit serpentin réfrigérant qui sera en mesure d'empêcher une contamination provoquée par un utilisateur malade.

Les distributeurs conscients du problème recommandent notamment une consommation dans les 15 jours. Dès lors, le Conseil communal serait bien inspiré d'examiner s'il n'y a pas des moyens moins dangereux, et moins coûteux, pour satisfaire les intéressés. L'argument déjà entendu de l'éloignement des toilettes et autres points d'eau ne devrait pas résister à une analyse plus serrée.

Discussion

03-504

Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Eliane Henry-Mezil, Blaise Horisberger, Doris Angst, François Konrad et Dorothée Ecklin, intitulé "pour une conception écologique et sociale du site de la brasserie Muller" (Déposé le 10 mars 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les caractéristiques écologiques et sociales du site de la brasserie Muller, puis d'établir un bilan et de proposer des mesures dans la perspective d'une occupation optimale des lieux par les locataires ».

Développement écrit

Séance de lundi 2 juin 2003

Après plusieurs rapports concernant des locaux sis au quai Philippe-Godet nos 16-18, et alors qu'on nous propose ce soir de voter un crédit de 550'000 francs pour l'adaptation des mesures de sécurité dans les locaux occupés par l'Association des musiciens neuchâtelois, il semblerait judicieux de prendre en considération d'une manière plus globale le site de la brasserie Muller.

L'ensemble du site, acquis par la Ville au début des années nonante, comprend la plus vieille maison de la ville et un complexe industriel construit en 1957. Les locaux disponibles sont aujourd'hui pratiquement tous occupés (à l'exception de la salle des 25 cuves) par des institutions privées et publiques. Cela implique une fréquentation importante de ces lieux par des jeunes et des adultes, aussi bien la journée que le soir durant les week-end.

Dans ces circonstances, il paraît important, aujourd'hui, d'envisager ce site comme un lieu ouvert au public et d'élaborer ainsi une conception d'ensemble qui permette son occupation et son exploitation dans des conditions optimales. Cette étude devrait intervenir si possible avant la rénovation des derniers espaces inoccupés du site, et comprendre, entre autres, les aspects suivants :

- Ecologiques, notamment :
 - Chauffage,
 - Isolation,
 - Eclairage,
 - Conversion au label Minergie ;
- Sociaux, notamment :
 - Poste de conciergerie pour l'entretien du bâtiment,
 - Vitesse de circulation limitée sur la route cantonale au sud,
 - Elargir ou redessiner les passages à niveau pour piétons existants aux alentours,
 - Mettre en place une signalétique des lieux,
 - Aménager les espaces communs, notamment les deux cours intérieures (bancs, etc.),
 - Favoriser la réunion des locataires pour définir les modalités d'occupation des lieux.

Au fil des années, le site de la brasserie Muller tend à devenir un « pôle culturel et social » reconnu de notre ville, et cette évolution très intéressante mérite d'être encouragée.

Discussion

03-305

Motion de M. Sylvain Affolter portant sur l'introduction d'une demi-heure des questions orales (Déposée le 10 mars 2003) :

« Pour compléter le panel des interventions parlementaires existantes, le Conseil communal est prié d'étudier une modification du RG afin de permettre l'introduction d'une demi-heure des questions orales ».

Développement écrit

Ainsi que le montre l'expérience, il s'écoule parfois jusqu'à quatre mois avant que le plénum n'aborde effectivement dans ses séances les interventions parlementaires

Séance de lundi 2 juin 2003

qui figurent à l'ordre du jour. La plupart ont elles-mêmes été déposées depuis longtemps...

Cette façon de traiter bien après les faits les préoccupations relayées par les conseillers généraux n'est pas de nature à encourager les gens à s'exprimer. Cela ne peut que contribuer à accréditer l'idée que nos institutions ralentissent - volontairement ou non - le rythme des choses pour avoir le temps de les digérer, voire de les évacuer.

Selon l'article 27, alinéa 4 du Règlement général, la dernière demi-heure des délibérations doit être réservée aux motions, postulats, interpellations et autres résolutions. Il faut redynamiser cette disposition, qu'on a tendance à négliger. Une procédure qui permettrait au Conseil communal de répondre immédiatement aux préoccupations des élus ne pourrait qu'inciter ces derniers à renoncer à l'artillerie lourde, facilitant d'autant la tâche des services concernés.

Pourquoi ne pas introduire la possibilité de déposer des questions orales cinq jours ouvrables avant la séance du législatif ? Il y serait répondu après un bref développement de leur auteur, avec possibilité de se déclarer satisfait, partiellement satisfait ou pas satisfait, ou de réclamer l'ouverture de la discussion.

Nous estimons que cette nouvelle forme d'intervention parlementaire - très appréciée dans d'autres endroits - serait de nature à diminuer les questions écrites et autres interpellations qui encombrent les ordres du jour pendant des mois et auxquelles le Conseil communal ne répond pas toujours dans les délais prescrits à l'article 38, alinéa 1 du Règlement général.

Discussion

03-306

Motion du groupe popcosol, par Mmes et MM. Doris Angst, Bernard Junod, Eliane Henry-Mezil, François Konrad, Dorothée Ecklin, Ingrid Mougin Mora, Jacques Dind et Blaise Horisberger, concernant l'utilisation du papier recyclé par l'administration communale (Déposée le 10 mars 2003) :

« Nous demandons au Conseil communal d'étudier l'introduction de l'utilisation le plus systématiquement possible du papier recyclé (papier à lettre, papier à copier, enveloppes, papier WC, brochures d'information, documentation pour le Conseil général, etc.), ainsi que les possibilités de réduire la consommation globale du papier (en copiant par exemple systématiquement recto-verso). Partout où l'utilisation de papier blanc pourrait être indispensable, nous demandons que le Conseil communal étudie l'utilisation de papier certifié FSC.

Développement écrit

Aujourd'hui, il existe pour presque toutes les utilisations des sortes correspondantes de papier recyclé. La qualité du papier recyclé n'a cessé de s'améliorer et il ne présente aucun problème pour les appareils comme les fax, imprimantes, photocopieuses. Les fabricants de ces machines le confirment. Il n'existe donc plus guère de raison de ne pas l'utiliser. La Ville de Neuchâtel s'est dotée d'un Agenda 21 et a souscrit aux principes du développement durable (signature de la Charte d'Aalborg). L'utilisation du papier recyclé s'inscrit parfaitement dans cette ligne.

Séance de lundi 2 juin 2003

N'oublions pas que les papiers recyclés représentent une charge pour l'environnement réduite d'un tiers en moyenne par rapport au papier en fibres neuves (économies en eau et en énergie, utilisation moindre de produits chimiques, etc.). En plus, le papier recyclé est plus d'un quart meilleur marché que le papier à base de fibres neuves. Citons comme exemple le cas du canton de Genève : grâce aux nouvelles directives en matière de papier, il économise 20'000 francs par an (en copiant recto-verso et en utilisant exclusivement du papier recyclé).

Discussion

03-505

Postulat du groupe popcosol, par Mmes et MM. Doris Angst, Dorothée Ecklin, François Konrad, Ingrid Mougin Mora, Eliane Henry-Mezil, Jacques Dind et Blaise Horisberger, concernant l'amélioration de l'offre en parkings d'échange à proximité de Neuchâtel et la mise en place d'un système de transport public sur appel (Déposé le 24 mars 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier très rapidement, le cas échéant en collaboration avec les autorités cantonales et celles des communes voisines, les moyens d'améliorer l'offre en parkings d'échange et leur attractivité, ainsi que la mise en place d'un système de transport public sur appel pour desservir les zones périphériques et pour assurer une offre attractive également en périodes creuses ».

Développement

La lecture du rapport intermédiaire de l'observatoire 2002 du stationnement nous apprend qu'entre 1992 et 2002, pendant que les taux de motorisation dans le canton et en ville de Neuchâtel augmentaient respectivement de 9,1% et 6,9% (page 8), l'offre de places de stationnement au centre-ville de Neuchâtel augmentait, elle, de 50%, alors qu'elle ne progressait que de 5% en périphérie. Durant la même période, les TN ont vu le nombre annuel de leurs usagers diminuer de près de deux millions !!! Le Plan directeur communal adopté en 1994 et cité par le rapport concernant le réaménagement des Jeunes-Rives (page 6) stipule que la maîtrise du stationnement permet d'avoir une influence directe sur l'offre en transports publics et l'importance de l'automobile. Triste constat : ce postulat a été vérifié par l'absurde : la non-maîtrise du stationnement au centre-ville a provoqué une chute vertigineuse (-11%) de la fréquentation des transports en commun.

Grâce à l'Expo.02, cette tendance a été stoppée et même inversée pendant deux ans. Avec pour objectif la poursuite de cet effort d'inversion, le projet d'aménagement des Jeunes-Rives prévoit une réduction brute d'environ 400 places de parc. Par contre, cette réduction est immédiatement compensée par un projet d'extension du parking du port et par le projet de complexe de la Maladière qui en prévoit 930 nouvelles, soit un bilan de 700 nouvelles places de parc et de nombreuses mesures pour fluidifier le trafic automobile en direction du centre-ville. A nouveau, le bilan global de ces projets est en contradiction patente avec le Plan directeur communal. Il décourage de plus radicalement lorsqu'il ne contrarie pas les efforts demandés à la population suisse en général, et neuchâteloise en particulier, en vue de réduire les émissions de CO2 dues aux transports. En effet, comment adopter un comportement

Séance de lundi 2 juin 2003

plus respectueux de l'environnement alors que les principaux investissements effectués en ville de Neuchâtel favorisent le recours à l'automobile.

Il nous paraît donc essentiel d'inverser immédiatement et définitivement la tendance et de favoriser au maximum et très rapidement le recours aux transports en commun à l'aide non seulement de mesures financières, mais aussi par des mesures structurelles. Cela d'autant plus qu'une des mesures prises dans le cadre du premier train de mesures en faveur d'une mobilité durable, soit la nouvelle ligne nord, semble faire la preuve de son utilité. Par contre, le premier bilan des parkings d'échange semble plus mitigé. En effet, le rapport intermédiaire de l'observatoire 2002 du stationnement (page 39) nous apprend d'une part que les pendulaires utilisent comme parking d'échange les places de parc des quartiers périphériques – réduisant d'autant leur disponibilité pour les habitants et usagers de ces quartiers – et d'autre part que le taux d'occupation moyen des 350 places mises à disposition sous le régime P+R est d'environ 20% avec d'importantes variations d'un parking à l'autre, et cela après cinq mois d'exploitation. Par ailleurs, il apparaît que la praticabilité des parkings d'échange est déterminante pour leur attractivité. Ainsi, par exemple, une étude réalisée à l'EPFL a montré que la diminution de 7 à 2 minutes du temps de trajet entre parking et arrêt de transport en commun provoquait un doublement du taux d'utilisation du parking d'échange en question.

Enfin, le canton de Vaud introduit actuellement un système de transport public sur appel qui semble faire ses preuves, en réduisant les charges financières tout en améliorant l'offre dans les régions périphériques. Nous pensons qu'un tel système pourrait se révéler utile pour permettre aux habitants de zones non desservies par une ligne régulière d'accéder au réseau de transport en commun ou même directement à Neuchâtel.

Il y a plus d'une année, notre autorité a adopté un arrêté portant en particulier sur l'engagement d'un délégué aux transports et à la mobilité. Il y a un an moins un jour, notre autorité adoptait également un postulat demandant au Conseil communal d'étudier l'opportunité d'établir un plan directeur des transports en commun. Il est urgent que ces décisions portent leurs fruits et nous nous proposons d'y contribuer par le présent postulat.

Discussion

03-506

Postulat de MM. Jean-Charles Authier, Gérald Comtesse, Mathieu North, Pierre Aubert, Philippe Ribaux, Mme Madeleine Bubloz, MM. José Caperos et André Obrist, concernant les perspectives d'avenir pour le centre-ville (Déposé le 24 mars 2003) :

« Le Conseil communal peut-il nous indiquer l'idée qu'il se fait du devenir de l'activité économique et de l'activité en général au centre-ville de Neuchâtel ? Peut-il, par ailleurs, nous renseigner sur les dispositions qu'il prend ou compte prendre pour mettre en œuvre cette idée ? »

Développement

La baisse d'activité économique du centre-ville et la disparition prochaine de quelques commerces phares ne laissent pas de poser quelques questions :

- Le centre-ville est-il condamné à terme à un déclin de ses activités commerciales et à laisser place libre aux centres commerciaux périphériques ?

Séance de lundi 2 juin 2003

- Ne s'agit-il que d'un mouvement passager et réversible, et comment interpréter alors la baisse constante du nombre d'emplois ?
- S'il est vérifié, veut-on et peut-on enrayer ce mouvement, et comment ?
- Sinon, quelle perspective envisage-t-on et quelles missions veut-on attribuer au centre de la cité à l'avenir ?

Discussion

03-507

Postulat de Mmes et MM. Nando Luginbuhl, Olivier Arni, Nicolas de Weck, Jean-Marie Fauché, Thomas Facchinetti, Cristina Tasco, Raymond Maridor, Béatrice Bois, Didier Rochat, Raymonde Wicky, Françoise Bachmann, Philippe Loup et Jean-Pierre Baer concernant le déplacement du skatepark sur le site des Jeunes-Rives (Déposé et développé le 24 mars 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'examiner la possibilité de déplacer le skatepark situé actuellement derrière la STEP, à la place du 12 Septembre, ou ailleurs sur le site des Jeunes-Rives, et d'inclure dans cet espace un skatepark définitif lors de la phase 2 du réaménagement. Le Parlement des Jeunes et les personnes concernées seront associées à ce projet.

Discussion

03-604

Interpellation de M. Sylvain Affolter, déposée le 25 avril 2003, relative au nettoyage intempestif de la Collégiale

« Suite à une mauvaise coordination entre plusieurs services municipaux dépendant de deux directions différentes, des dommages irrémédiables ont été causés au plafond peint de la collégiale, monument pourtant placé sous la protection du patrimoine.

Les explications lénifiantes données dans les médias ne permettent pas de comprendre comment une telle opération de nettoyage a pu être entreprise sans que l'on prenne les précautions usuelles en pareil cas.

Il a même été relevé que la Ville cherche à faire endosser la responsabilité financière de l'opération à l'assurance de l'entreprise mandatée pour les travaux de nettoyage...

Dès lors, nous posons les questions suivantes à l'Autorité responsable de ces multiples dérapages :

1° Les « responsables » de l'affaire ont-ils été tous identifiés ?

Séance de lundi 2 juin 2003

2° Ont-ils reçu un avertissement ou un blâme ou fait l'objet d'une autre mesure prévue par le Règlement du personnel ?

3° Quelles conclusions le Conseil communal tire-t-il pour lui-même de ce défaut de coordination ?

4° Quelles sont les mesures mises en place pour éviter la répétition de telles erreurs ?

5° Le Conseil communal ne juge-t-il pas un peu léger de se décharger de sa responsabilité sur une entreprise qui n'avait pas reçu les instructions nécessaires ? »

03-605

Interpellation de M. Sylvain Affolter, déposée le 25 avril 2003, portant sur le changement des uniformes de la Voirie

« Le Conseil communal a autorisé le service de la Voirie à mettre en scène de façon sympathique le changement d'uniformes intervenus au début avril.

Nous saluons comme tout le monde la bonne image de marque donnée ainsi par le personnel concerné. Toutefois, au vu des arguments invoqués, nous tenons à revenir sur l'introduction du blanc, « couleur de l'hygiène »...

Pour illustrer le slogan un tantinet démagogique de « Neuchâtel, ville propre ! », il fallait absolument se distinguer des autres en adoptant - contre toute logique - une tenue plutôt salissante. Cet inconvénient majeur n'avait manifestement pas retenu les responsables de l'époque.

Aujourd'hui, on revient à un peu plus de bon sens. Et plutôt que de reconnaître une erreur d'appréciation, on invoque les prescriptions de la SUVA. Toutefois, contrairement à la Voirie locale, l'ex-CNA n'est pas connue, elle, pour changer de politique comme de chemise ! Il y a fort à parier que les exigences des 60% en couleur orange ou jaune existent depuis longtemps. Par conséquent l'action susmentionnée n'avait manifestement rien à voir avec la sécurité au travail. Les frais d'entretien entraînés par l'usage d'un uniforme inadéquat sont bien entendu un aspect négligeable quand on fonctionne sur des bases aussi spécieuses.

Séance de lundi 2 juin 2003

Pour éviter la répétition d'erreurs de gestion supportées par l'ensemble des contribuables, nous souhaitons obtenir du Conseil communal une réponse aux questions suivantes :

1. Combien coûte à l'unité le nouvel uniforme des 80 employés de la Voirie ?
2. Le montant nécessaire a-t-il été inscrit au budget 2003 ?
3. Combien d'années les anciens uniformes blancs ont-ils été utilisés ?
4. Quel était leur prix unitaire et leur taux de renouvellement ?
5. Que coûte annuellement l'entretien des uniformes ?
6. Rétrospectivement, que pense le Conseil communal de l'idée du « blanc, couleur de l'hygiène » appliquée à l'uniforme du personnel de la Voirie ?

03-606

Interpellation de M. Sylvain Affolter, déposée le 25 avril 2003, au sujet de la fusion des polices

« Depuis le début de l'année, différents médias ont évoqué à plusieurs reprises la fusion des corps de police cantonaux et municipaux en cours ou à l'étude un peu partout dans notre pays. Il n'y aurait, paraît-il, qu'à Neuchâtel que l'on se heurte dans ce dossier à un conservatisme injustifié et injustifiable, si ce n'est par des querelles de personnes, de prestige, de prérogatives ou de convenances personnelles.

Malgré les bonnes expériences effectuées durant l'Expo 02, les responsables locaux du dossier n'ont semble-t-il rien appris et ils s'en tiennent obstinément à la préservation de la situation absurde qui prévaut depuis trop longtemps.

Nous interpellons le Conseil communal pour apprendre de sa bouche si les déclarations faites à ce sujet par le Directeur de la police et, accessoirement, par le commandant, sont partagées par l'ensemble des membres de l'Exécutif. Le Conseil communal estime-t-il que la répartition des tâches actuelles entre les corps de police communaux et cantonaux correspond parfaitement aux besoins de la population ? Et si non, qu'entend-il entreprendre pour améliorer la situation ?

Par ailleurs, le Conseil communal de Neuchâtel peut-il nous expliquer pourquoi ce qui fonctionne ailleurs et correspond au simple bon sens n'est pas bon pour notre Ville ? Le Conseil communal pense-t-il que la préservation de l'ordre public passe par le maintien de chasses gardées

Séance de lundi 2 juin 2003

exercées par des gens plus intéressés par le bétonnage des situations existantes que par l'adaptation des structures à l'évolution des mœurs et de la société ? »

03-508

Postulat du groupe libéral, par Mme et MM. José Caperos, Madeleine Bubloz, Gérald Comtesse, Jean-Charles Authier et Pierre-François Aubert, intitulé "pour une amélioration des performances de l'administration communale" (Déposé et développé le 5 mai 2003):

« Le Conseil communal est prié d'étudier les mesures visant à améliorer la productivité et les performances de l'administration communale de Neuchâtel par l'intégration de ses services dans une association ayant pour vocation la recherche de l'excellence ».

Discussion

03-509

Postulat du groupe socialiste, par Mmes et MM. Olivier Arni, Nando Luginbühl, Raymond Maridor, Françoise Bachmann, Cristina Tasco, Nicolas de Weck, Béatrice Bois, Mario Castioni, Raymonde Wicky, Didier Rochat et Philippe Loup, pour une "animation socioculturelle dans les quartiers" (Déposé et développé le 5 mai 2003):

« Dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants de Neuchâtel près de leur lieu de vie et d'habitation, le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer des centres d'animation socioculturels ou maisons de quartiers en ville de Neuchâtel, notamment aux Acacias, à La Coudre et à Serrières.

La mission de ces centres/maisons de quartier devrait être, entre autres, de développer et d'améliorer la qualité du « vivre ensemble » des habitantes et habitants, de renforcer l'action communautaire, de contribuer à développer des liens positifs et constructifs entre les personnes par la création de lieux de rencontre, d'animation et d'échange.

L'étude proposera un mode d'organisation, de coordination ainsi qu'une ligne d'animation globale en lien avec la politique de la jeunesse de la Ville de Neuchâtel.

Développement écrit

Nous vivons une époque dans laquelle sévit une féroce compétition économique, avec comme conséquence notamment la précarité de l'emploi mais aussi l'exclusion des plus faibles, qu'ils soient jeunes ou plus âgés.

Séance de lundi 2 juin 2003

Notre société connaît une crise du lien social et des valeurs communes qui régissent la vie sociétale. Chacun est poussé à entrer dans une logique qui favorise un individualisme forcené, le « chacun pour soi ». Ce système du « que le meilleur gagne » induit un climat d'insécurité et met à rude épreuve la solidarité entre les gens. Cependant, les problèmes et les enjeux de la société d'aujourd'hui concernent chacun et affectent d'ailleurs la vie de tous.

Une question importante qui se pose est : comment permettre aux gens de participer activement à la vie en commun, de pouvoir s'exprimer et d'avoir une action sur leur environnement, plus particulièrement dans leur quartier, près de leur lieu de vie, d'habitation. Il est important de soutenir et de renforcer les liens sociaux et les valeurs communes du « vivre ensemble » qui rassemblent les gens par-delà les différences générationnelles, culturelles, socio-économiques ou liées à l'appartenance religieuse.

Les liens entre les personnes dans leur vie quotidienne, le sentiment d'appartenir à une même société et de pouvoir agir sur l'environnement immédiat, tout cela contribue sans doute à construire une solidarité forte entre les habitantes et habitants, et rend possible, par le dialogue et la rencontre, la résolution de nombreux problèmes liés à la vie en société. Des projets peuvent aussi émerger et dynamiser en retour la société.

C'est pourquoi, dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants de Neuchâtel près de leur lieu de vie et d'habitation, le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer des centres d'animation socioculturels ou maisons de quartiers en ville de Neuchâtel, notamment aux Acacias, à La Coudre et à Serrières.

L'animation socioculturelle comprend toutes les initiatives qui visent à mobiliser des personnes, des groupes, des collectivités en vue de la ré appropriation des divers aspects de leur vie quotidienne liés à l'environnement socioculturel.

L'animation socioculturelle vise à :

- Mettre en relation des acteurs sociaux au sein de groupes naturels, d'associations volontaires, de collectivités locales ou d'institutions socio-éducatives, afin de favoriser la communication et la participation ;
- Permettre à ces acteurs de formuler leurs divers besoins et d'y répondre par eux-mêmes ;
- Favoriser une dynamique de l'innovation et du changement social et culturel.

Au travers de ces finalités, l'animation socioculturelle remplit certaines fonctions sociales qui peuvent être résumées ainsi :

- Une fonction d'adaptation et d'intégration,
- Une fonction de récréation,
- Une fonction de promotion culturelle,
- Une fonction de régulation sociale.

La mission de ces centres d'animation socioculturels/maisons de quartier devrait être, entre autres, de développer et d'améliorer la qualité du « vivre ensemble » des habitantes et habitants, de renforcer l'action communautaire, de contribuer à développer des liens positifs et constructifs entre les personnes par la création de lieux de rencontre, d'animation et d'échange.

L'étude proposera un mode d'organisation, de coordination, ainsi qu'une ligne d'animation globale en lien avec la politique de la jeunesse de la Ville de Neuchâtel.

Discussion

03-510

Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Dorothée Ecklin, Ingrid Mougin Mora, Jacques Dind, Bernard Junod, Doris Angst, Eliane Henry Mézyl, François Konrad et Blaise Horisberger, intitulé "en faveur d'une politique active en matière de logements à loyers modérés" (Déposé le 5 mai 2003):

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens d'encourager et de favoriser la création de coopératives d'habitation en ville de Neuchâtel, dans le sens d'une politique du logement sociale, conviviale et écologique. Le Conseil communal pourra associer à cette démarche également les autres communes de la région ainsi que, dans la mesure de leur compétences, le Canton et la Confédération ».

Développement écrit:

La pénurie de logements qui sévit à Neuchâtel depuis plusieurs années est criante, et néfaste aux yeux de tous, notamment des locataires qui constituent les 70% de la population. Cette situation rend également plus difficile l'accès au marché des logements à loyers modérés. Les Suisses consacrent en moyenne déjà 26% de leurs revenus à leur habitat, ce qui est très élevé par rapport à une moyenne européenne. Parmi les moyens de contrer la pénurie de logements, on cite généralement l'aide aux investissements. Il en est un autre, moins connu, mais aussi efficace et socialement intéressant, la coopérative d'habitation. Parmi les avantages, mentionnons entre autres:

- la possibilité d'utiliser le 2^e pilier pour souscrire à des parts sociales
- la qualité de coopérateur qui permet de participer à la gestion de l'immeuble
- la coopérative implique certains avantages semblables à ceux d'une propriété par étage, mais avec un investissement nettement inférieur.

Alors qu'on sait que 70% de la population suisse est locataire, consacrant près de 30% au loyer, nous pensons qu'il est juste de favoriser ce type de logements, ce qui contribuerait à augmenter l'offre en logements à loyers modérés.

Discussion

03-607

Interpellation de M. Sylvain Affolter, relative à la position du Service électrique par rapport aux attentes financières de la Ville (Déposée le 16 mai 2003) :

« Afin de voir si les pratiques en vigueur à Neuchâtel atteignent les sommets de la Ville de Nyon (bénéfice du SE représentant 25% du chiffre d'affaire, apport de 4% au budget communal, tarifs réduits ou nuls pour différents utilisateurs, prix de vente à 28 cts le kW/h pour un prix d'achat de 11 cts), le Conseil communal est prié de s'expliquer sur les questions suivantes :

Séance de lundi 2 juin 2003

- 1° Quel est le prix de revient du courant produit dans les Gorges de l'Areuse (en cts par kW/h) et à combien est-il facturé ?
- 2° Que représente cette production par rapport à la consommation ?
- 3° Quels sont les prix d'achat du kW/h au fournisseur régional ENSA/EEF ?
- 4° Quel est le prix de vente moyen au consommateur ?
- 5° La Ville paie-t-elle quoi que ce soit pour l'éclairage public et l'approvisionnement électrique de ses bâtiments ?
- 6° Des compteurs équipent-ils tous les bâtiments publics ?
- 7° Le Service de l'électricité incite-t-il les différents utilisateurs institutionnels à faire des économies et à utiliser du matériel qui consomme moins ?
- 8° Les transports publics bénéficient-ils d'un tarif particulier ?
- 9° Les SE de la Ville de Neuchâtel ont-ils déjà eu à répondre à une enquête de la Surveillance des prix ?
- 10° Même s'il entend préserver la « poule aux œufs d'or », le Conseil communal a-t-il déjà étudié les avantages et inconvénients d'un statut autonome pour les SE, en y ajoutant aussi les services du gaz et des eaux ? »

03-608

Interpellation de M. Sylvain Affolter, relative à une taxation forfaitaire d'office des cinémas pour la période d'Expo 02 (Déposée le 16 mai 2003) :

« Une fois de plus, c'est par les médias que les conseillers généraux ont appris les détails d'une affaire qui les concerne au premier chef. Je veux parler de la querelle juridique qui oppose CINEPEL SA à la Ville de Neuchâtel à propos de la perception de la Taxe sur les spectacles durant la période d'Expo.02.

Alors même qu'une question sur le sujet a été posée lors de la séance des comptes, il est pour le moins curieux de devoir ouvrir un journal trois jours après pour en apprendre plus... .

Sans nous immiscer dans un problème qui est de la compétence des Tribunaux, nous entendons soulever ici un aspect choquant de l'affaire. Un aspect qui s'apparente clairement à de l'inégalité de traitement, notamment parce que la réaction de la Ville est disproportionnée par rapport au délit.

Contrairement aux exploitants de cabarets-dancings, CINEPEL SA agit pour des motifs honorables. La somme due est bloquée sur un compte en attendant le jugement. Dès lors, il n'y a aucune raison d'appliquer à ce mauvais payeur une taxation d'office portant sur un forfait de 1 million de francs si le litige porte sur 380'000 francs ! Cette pratique n'est rien

Séance de lundi 2 juin 2003

d'autre que de l'intimidation. Elle montre clairement que le cynisme et la mauvaise foi contaminent certains services administratifs.

Comment le Conseil communal ose-t-il exagérer ainsi alors qu'il n'applique plus depuis longtemps de taxation d'office à l'égard des cabarets-dancings, vu qu'il ne prélève plus aucune taxe dans ces milieux, notamment faute de soutien du canton?

Le Conseil communal estime-t-il nécessaire de recourir à une méthode moralement condamnable pour récupérer une créance due en partie à sa propre incurie ? La défense des intérêts de la collectivité passe-t-elle pour lui par l'adoption des pratiques ubuesques du barreau américain ?

L'urgence est demandée »

Neuchâtel, les 14 et 16 mai 2003

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Eric Augsburger

Le chancelier,

Rémy Voirol

Séance de lundi 2 juin 2003

Avant d'entamer l'ordre du jour, le président, **M. Blaise Horisberger**, déclare :

- Nous sommes en présence d'une interpellation de M. Sylvain Affolter, **(03-608)** relative à la taxe forfaitaire d'office des cinémas pour laquelle l'urgence est demandée. Je dois donc vous soumettre cette demande.

M. Jean-Pierre Baer, président du groupe socialiste, déclare :

- Pour le groupe socialiste il n'y a pas urgence.

M. Antoine Grandjean, Directeur de la police, déclare, au nom du Conseil communal :

- Nous vous demandons de nous opposer à l'urgence. Nous sommes aujourd'hui en procédure dans ce dossier. Dès lors que nous ne connaissons pas les différentes conclusions de ce dossier, il nous apparaît totalement prématué de le traiter.

Le président met ensuite la demande d'urgence au vote du Conseil général qui la **refuse par 28 voix contre 3**.

Séance de lundi 2 juin 2003

**1
03-008**

**Rapport du Conseil communal au Conseil
général concernant la réalisation de "La
Maladière"**

(Du 14 mai 2003)

Le rapport figure sous la rubrique « Rapports et autres objets » ci-contre

Séance de lundi 2 juin 2003

Mme Dorothée Ecklin, rapporteure de la Commission financière, déclare :

-La Commission financière s'est réunie le 26 mai pour étudier ce projet. Après une introduction du Conseil communal, de multiples questions ont été posées concernant le financement de ce projet. Je ne voudrais pas entrer dans des détails, d'autant plus qu'une partie de ces questions seront certainement abordées ce soir. Le seul point qu'il me paraîtrait important de soulever ce soir est que la Ville puisse bénéficier d'un droit de préemption sur les locaux qui seront loués au cas où la COOP se déciderait à quitter les lieux. C'était le seul élément important. Par ailleurs, tous les commissaires ont pu constater la solidité financière du dossier, les avantages à long terme que la structure financière de ce dossier permet pour la Ville. Suite à cela les commissaires ont préavisé ce dossier favorablement à l'unanimité des membres présents.

M. Mathieu North, rapporteur de la Commission pour l'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire, déclare :

- La Commission s'est réunies les 29 avril et 22 mai pour examiner le projet qui est soumis aujourd'hui à votre approbation. Elle a bénéficié d'un accès complet à la documentation relative au projet et, notamment, à l'étude d'impact, documents qui ont été communiqués assez tôt pour permettre, autant que faire se pouvait, un examen approfondi. Si les questions ont été nombreuses sur le plan technique, particulièrement sur les transports, il n'y a pas eu de remise en cause du principe même de la solution proposée. Il n'est pas possible, ni d'ailleurs utile, de reprendre, dans ce rapport, la totalité des questions posées et des réponses données. Le rapporteur se contentera donc de mentionner ici les questions et réponses qui paraissent les plus importantes.

- La Commission a pris note que les 400 emplois créés par la COOP n'entraîneront pas de licenciements sur d'autres sites.
- L'entreprise générale qui construit le complexe aura recours à des entreprises locales.
- Les heures d'ouverture du centre seront les heures habituelles pratiquées par les commerces de la ville.
- Les 930 places de parc prévues dans le projet répondent aussi bien aux besoins du centre commercial qu'à certains besoins liés au quartier mais n'ont pas de rapport avec la zone de stationnement des Jeunes-Rives.
- L'augmentation du trafic et du bruit sera limitée.

Séance de lundi 2 juin 2003

- Le Panespo, qui appartient à l'Etat, servira, pendant la phase de construction et sera démolie ensuite, en coordination avec la réalisation du projet Unilac.
- La Commission a pris note que si les aménagements prévus des rues et carrefours sont fondés sur la proportion actuelle de 80 usagers sur 100 utilisant la voiture, l'intention de la Ville est d'arriver à terme à une proportion de 60 automobilistes pour 40 usagers des transports publics. La Commission a pris note également du fait que les dimensions de ces aménagements, et notamment des parkings, ne serait pas réduite si on se fondait d'emblée sur la répartition 60-40, ces installations étant de toute façon déjà saturées, même avec cette proportion.
- La Commission a également pris acte du fait qu'un report des aménagements routiers entraînerait des dépenses supplémentaires pour la Ville, les coûts étant alors à la charge de la Ville et non plus des investisseurs.
- L'extension du Littorail est un enjeu important. Cette extension sera précédée d'une ligne de bus qui ira au moins jusqu'à Monruz et, peut-être par la suite, jusqu'à Saint-Blaise ou même Marin.
- Pour l'évacuation des matériaux du chantier, la voie lacustre est une possibilité qui est actuellement à l'étude.
- La Société COOP et la Ville vont coopérer dans le processus de l'élimination des déchets.
- Les six salles de gymnastique prévues couvrent 75 % des besoins du CPLN, une couverture à 100 % exigeant des constructions qui ne sont pas possibles dans le cadre du projet en cause.
- La salle omnisports sera détruite, mais seulement en 2005, ce bâtiment ayant été construit grâce à des subventions fédérales qui impliquent une certaine durée d'existence.
- Il n'y aura pas de manifestations dans le stade pendant les heures d'ouverture des magasins.
- La Commission a pris note que les limites de pollution de l'air, fixées par l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air, OPAIR, seraient très certainement respectées, même s'il n'est pas possible de garantir absolument que des dépassements ne se produiront pas de manière ponctuelle et occasionnelle.
- La Commission a pris acte avec satisfaction, d'une part, du fait qu'il ne semblait guère y avoir d'opposants au projet et, d'autre part, de l'intention affirmée des investisseurs de rester dans le projet malgré le dépôt d'éventuelles oppositions et des retards qu'une telle procédure comporterait.

Séance de lundi 2 juin 2003

Observations et recommandations de la Commission : au chapitre 4, point 3, premier alinéa, dernière ligne du rapport du Conseil communal relatif aux circulations et accès, la Commission estime qu'il convient de comprendre la phrase comme incluant tous les modes de transport sans exception. La Commission recommande qu'il soit pris un soin particulier à l'étude de la traversée de la route des Falaises. Elle recommande que la nouvelle ligne de bus soit prolongée jusqu'à Monruz au moins et que le Conseil communal engage des discussions avec les communes voisines en vue de la prolongation de cette ligne jusqu'à Saint-Blaise ou Marin. La Commission recommande que la Ville prenne les mesures nécessaires à la réalisation de sa politique de transfert modal par la création d'un parking d'échange au Nid-du-Crô. Elle prend acte de l'intention du Conseil communal d'atteindre un rapport de 60 utilisateurs de transports privés contre 40 utilisateurs de transports publics dans la répartition modale des visiteurs du complexe. Enfin, elle recommande que la collaboration entre Ville, COOP et les autres acteurs du projet s'étende au traitement de tous les types de déchets et non seulement des déchets verts, selon l'article 30 du règlement du plan spécial. Au vote, la Commission se prononce comme suit : projet I, approuvé par 9 oui et une abstention; projet II, approuvé par 9 oui et une abstention; projet III, approuvé à l'unanimité.

M. Jacques Perret, rapporteur de la Commission du plan d'alignement, déclare :

- La Commission du plan d'alignement s'est réunie pour la première fois et s'est constituée sous la présidence de M. André Obrist. Composée de 7 membres, cinq d'entre eux étaient présents. Les trois arrêtés ont été adoptées sans amendement, à l'unanimité.

M. Nicolas de Weck, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- C'est à la quasi-unanimité avec enthousiasme que le groupe socialiste propose à notre Conseil l'adoption des projets d'arrêtés I, II et II, visant à permettre la réalisation du complexe multifonctionnel "La Maladière". Comme je suis le premier à m'exprimer, je vais situer le contexte. Les trois arrêtés sur lesquels nous avons à nous prononcer consistaient en diverses opérations foncières qui avaient pour but d'organiser une parcelle unique de 32'000 mètres carrés qui devait être échangée contre une part de copropriété d'une valeur de 36 millions sur le complexe. Ensuite, le deuxième arrêté visait à l'adoption d'un plan spécial "La Maladière". Le troisième est relatif à l'adoption d'un crédit de 600'000 francs pour la réalisation d'une place multisportive. Juste pour revenir à

Séance de lundi 2 juin 2003

un petit descriptif du projet, il résulte d'un accord entre notre Ville et des promoteurs privés. Il s'agit de la COOP et de HRS, spécialistes dans la réalisation de projets immobiliers. Ce projet consiste en la réalisation, sur trois niveaux, d'un stade de football moderne de 12'000 places qui correspond aux normes de l'UEFA, de 5 salles de gymnastique et de surfaces commerciales avec un parking et la création d'une caserne de pompiers. Ce projet d'une valeur de 200 millions permet à la Ville de réaliser divers équipements d'utilité publique en évitant de recourir à l'emprunt.

Le premier mérite de ce complexe, pour le groupe socialiste, était de plaire. Il est enthousiasmant, ambitieux et bien construit sur le plan financier. Deuxièmement, le groupe se réjouit encore du fait que ce qui se fait maintenant à Neuchâtel n'était pas évident à la base, dans la mesure où nous avons vu que c'était possible à Bâle, dans des grandes villes comme Berne aussi, avec le stade Saint-Jacques ou celui du Wankdorf, mais ce n'était pas évident que cela se passe à Neuchâtel. Nous nous en réjouissons. Le groupe socialiste a également particulièrement apprécié l'attitude des promoteurs privés qui se sont joints, en tant que partenaires, pour la réalisation de ce complexe, dans la mesure où nous avons très clairement le sentiment, à la lecture du rapport, qu'on n'a pas des partenaires privés qui cherchent à obtenir, à bon marché, des surfaces au centre-ville. Il y a réellement la recherche, dans cette association, du bien des trois partenaires. En effet, faut-il le rappeler, ce projet nous sort une belle épine du pied, dans la mesure où l'excellente collaboration que j'évoquais entre les promoteurs et notre Ville nous permet de nous équiper d'une caserne pour le SIS et de structures sportives performantes dont nous avions besoin, notamment aussi pour l'instruction des jeunes dans les écoles avoisinante, tout cela sans recourir à l'emprunt, ce qui n'est pas le moindre des mérites de ce projet.

Il faut également ajouter, comme élément réjouissant, que l'usage du sol que l'on nous propose est optimal, dans la mesure où nous n'allons pas mettre à contribution 32'000 mètres carrés pour le Xamax à Neuchâtel. On met 32'000 mètres carrés pour diverses activités dont effectivement un stade de football performant qui est aussi un atout pour la promotion de cette ville. Le groupe socialiste se réjouit encore de la création d'un grand projet immobilier, d'une valeur d'environ 200 millions de francs qui devrait consister en un certain soutien à l'emploi, durant la phase de construction, d'un montant plus ou moins équivalent. Durant la période d'exploitation du centre commercial, également, on se réjouit de la promesse de la création de 400 emplois, ce qui est des plus souhaitable,

Séance de lundi 2 juin 2003

au vu de la conjoncture actuelle. Et puis, ce qui n'est pas négligeable, la perspective d'une rentrée fiscale d'environ 500'000 francs pour la Ville seule. Du point de vue des aspects du trafic routier, il est également intéressant que, pour une fois, on crée une structure telle qu'un grand centre commercial, dans une ville et que l'on évite, de ce fait, la création de trafic routier pendulaire de consommation comme on a pu le déplorer suite à l'implantation de centres commerciaux de même genre dans la commune de Marin. Là nous avons un projet qui favorisera le transfert modal vers les transports publics et ce qui a été dit par le rapporteur de la Commission du plan d'aménagement est très important puisque c'est vraiment le détonateur de la prolongation éventuelle et future, que nous appelons en tous cas de nos vœux, de la ligne du Littorail jusqu'à Monruz, voire à Marin si on peut rêver un peu.

Ensuite, le groupe socialiste, se réjouit du projet architectural en tant que tel puisqu'il s'inscrit avec beaucoup d'harmonie dans le tissu urbain. C'est peut-être dû à la provenance des architectes, qui sont neuchâtelois, qui ont su l'intégrer au tissu urbain de notre ville. Finalement, on remerciera également le Conseil communal pour la bonne qualité des documents qu'il nous a fourni pour que nous puissions faire le travail à l'avance en étudiant les documents. Un grand projet de ce type ne peut pas passer inaperçu dans les groupes. J'ai donc un certain nombre de questions.

1. Pour développer le Littorail, est-il possible d'envisager encore une synergie plus forte avec nos partenaires privés?
2. Le Conseil communal peut-il préciser son engagement de la page 25 du rapport qui consistait à incorporer une centrale d'énergies renouvelables?
3. Que prévoit le Conseil communal pour faire jouer à la fois au parking des piscines du Nid-duCrô et au parking de la place Pury, leur rôle de parking d'échange pour favoriser le transfert modal vers les transports publics?
4. En page 108 de l'étude d'impact, il est avoué que les valeurs limites de l'OPAIR seraient probablement dépassées ou du moins que l'on ne pouvait pas garantir le respect de ces normes limites. Quels engagements le Conseil communal peut-il nous donner aujourd'hui pour que l'on puisse surveiller ces valeurs et essayer d'endiguer ces dépassements?
5. Dans la mesure où il s'agit de la sécurité des étudiants et élèves du CPLN qui devront traverser la rue Pierre-à-Mazel pour arriver à leur cours de gymnastique, peut-on connaître les engagements du Conseil communal pour que ces jeunes puissent arriver vivants à

Séance de lundi 2 juin 2003

leur cours d'éducation physique puisqu'ils devront traverser une route qui sera très fréquentée à la sortie d'une autoroute?

6. Comment les utilisateurs probables des salles de gymnastique, c'est-à-dire les professeurs de gymnastique, ont-ils été consultés pour dessiner le contour des volumes des salles? Par exemple, les volumes sont-ils prévus pour abriter une salle de théorie, une salle des maîtres, une cantine ou toutes autres infrastructures nécessaires à l'exploitation de ces cinq salles de gymnastique?
7. Concernant la salle des agrès, qui serait équipée, d'après le rapport, de matériel propre aux sportifs professionnels, il serait prévu une certaine cohabitation avec des écoliers qui y feraient leur cours de gymnastique. Est-il prévu de l'équiper de matériel didactique qui permettrait aux étudiants et élèves de ne pas se blesser?
8. Les écoliers et étudiants des établissements avoisinants pourront-ils avoir un certain usager de la pelouse synthétique mythique de l'équipe fanion du stade de la Maladière, comme il est prévu en page trois du rapport? Le Conseil communal veut-il confirmer cet engagement et que cela ne reste pas un vœu pie? Certains d'entre-nous se sont étonnés du fait qu'il n'y ait pas d'anneau d'athlétisme prévu autour de cette belle pelouse...
9. La place omnisports, qui fait l'objet du troisième projet d'arrêté pourrait-elle être aménagée, de manière à être gelée en hiver pour permettre aux amateurs de sports de glace, de l'utiliser lorsqu'elle ne le serait pas par les utilisateurs estivaux?
10. En page 9 du rapport, il est dit que la Ville bénéficiera d'un droit d'emption pour acquérir, de manière facilitée , la caserne du SIS ainsi que les salles de gymnastique. Pouvons-nous avoir plus de précisions sur la manière facilitée d'acquisition?
11. Le prix de location est-il favorable et pour s'en faire une idée pouvons-nous avoir le chiffre du mètre carré par année ou par mois?
12. Pourrait-on signaler à chaque étage du complexe de "La Maladière" par un signe distinctif, l'emplacement de l'ancienne Pierre-à-Mazel? Je crois que c'est le cas actuellement dans les infrastructures aériennes.
13. Quel était le prix du rapport d'impact?
14. Le Conseil communal peut-il nous donner certaines assurances quant à la part de marché que détiennent les commerçants du centre-ville et si cette part de marché pourra être conservée à 33 % après l'implantation du centre commercial? Le centre commercial ne sera-t-il finalement pas une sorte de parapluie qui

Séance de lundi 2 juin 2003

protégera le centre-ville de l'implantation de nouveaux super-marchés concurrents et est-ce réjouissant de ce point de vue?

M. José Caperos, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- D'emblée nous dirons que le groupe libéral acceptera avec enthousiasme le rapport du Conseil communal et votera en faveur des arrêtés permettant la réalisation de "La Maladière". Le groupe libéral considère que le travail fourni par le Conseil communal depuis quelques mois pour aboutir au projet est un modèle de coopération entre le secteur public et privé. Dans un environnement binaire, que la société tend malheureusement à imiter, celle-ci se polarise parfois en groupes tels que mondialistes ou altermondialistes, agents publics ou privés, riches ou pauvres, etc. Dans ce contexte, il est très motivant et encourageant d'apprendre que le dialogue entre structures à finalité différente permet de défaire un stade et construire un beau complexe en trois ans. Une cathédrale du XXI^e siècle, englobant un centre de consommation, un stade, six halles de gymnastique et une nouvelle caserne pour les pompiers.

Le monde traverse une période d'instabilité. Il se cherche et les pays sont mis en compétition. L'affrontement entre les secteurs publics et privés, en plus d'être souvent stérile, est inadapté à la situation économique actuelle. La Suisse est en compétition avec les autres pays. Elle a besoin d'une collaboration de tous. Nous avons la chance d'habiter un pays où les entreprises respectent assez bien les lois introduites à la suite des débats démocratiques, si celles-ci leur sont expliquées ou si les Autorités leur accordent un temps d'adaptation. Le groupe libéral est heureux de constater que le Conseil communal a joué parfaitement son rôle. Primo il a su jauger les demandes des investisseurs privés. Secondo, il a fait accepter les règlements ainsi que les lois en vigueur pour le bien de tous, avec tact et rigueur. Le groupe libéral remarque également qu'il est plus facile de réaliser un projet proposé par un groupe privé que d'organiser un concours conjoint d'architectes et d'investisseurs afin de promouvoir la réalisation d'un projet communal de logements. Peut-être devrons-nous réfléchir ensemble à une autre manière d'effectuer la dépense publique sans la gérer de manière étatique, comme le disait dernièrement dans "Le Temps", Alain Touraine, sociologue français. Au niveau financier, le groupe libéral ne peut que se congratuler de voir que la Ville réalise toute une série d'investissements qu'elle devait réaliser, à plus ou moins long terme, sans augmenter la dette. Nous avons particulièrement apprécié, le droit d'emption sur certaines infrastructures. Il permettra de

Séance de lundi 2 juin 2003

les acquérir facilement par la suite si l'achat s'avère souhaitable. Pour finir, le groupe libéral sait que le Conseil communal tient à conserver, ou mieux à renforcer l'activité commerciale du centre-ville. Il souhaite qu'un dialogue franc et approfondi s'engage avec les commerçants indépendants, ou leur association, afin de trouver les moyens de stopper la disparition des surfaces commerciales. La diversité, signe de liberté que les petits commerces et artisans tiennent à préserver, est une richesse de notre société que nous devons encourager et faciliter.

M. André Calame, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Je pense que vous n'êtes pas surpris que ce soit votre serviteur qui rapporte au nom du groupe radical dans ce projet de "La Maladière"! En effet, il fallait bien un spécialiste du sport en général et du football en particulier pour traiter ce sujet, encore qu'il s'agit d'un complexe multifonctions et donc chacun d'entre nous était capable de le faire. Comme l'indiquait une manchette de "L'Express" mercredi, nous sommes arrivés au "Grand soir". Il s'agit certainement d'un projet exceptionnel, et les journalistes l'ont parfaitement compris, pour notre ville et notre région. J'espère que votre enthousiasme quant à l'acceptation de ce projet, soit à la même hauteur que le mien et du groupe radical. Nous accepterons donc les arrêtés proposés à l'unanimité. Nous tenons d'emblée à féliciter et à remercier le Conseil communal et les Services de la Ville qui ont été impliqués dans cette étude. Il y a encore 8 mois, nous n'aurions pas espérer étudier, en juin 2003, un rapport nous proposant la construction d'un tel complexe.

Si j'étais un jeune homme, je me permettrais de vous dire : "génial, extraordinaire, fantastique, super, etc", mais à mon âge je me contenterai de vous dire bravo. La prochaine génération et nous tous vous en seront reconnaissants. Par contre, en ce qui me concerne, j'espère encore assister, en 2006, l'espoir faisant vivre, en compagnie de mon épouse, de ma famille, de tous mes amis "fans" de football, à l'inauguration de ce stade et bien entendu de l'ensemble du complexe. Ma satisfaction et mon enthousiasme sont confortés par ce que j'ai entendu dans le public en général. En effet, il se dégage un accord populaire et sans limite. Je relèverai qu'une région traitée de province depuis plusieurs lustres par le président central de Neuchâtel-Xamax peut réaliser encore de grandes choses. Dans le terme de province, il ne s'agit pas d'une critique, mais du constat qu'un petit canton comme Neuchâtel a pu avoir une équipe de football en quart de finale d'une coupe européenne, championne de Suisse mais, avant que la remarque fuse chez mes collègues, pas de Coupe de Suisse. Je ne résiste pas à

Séance de lundi 2 juin 2003

vous dire que notre ville et notre canton ont été représentés dans des confrontations avec les clubs suivants : Hambourg, Bayern Munich, Real Madrid, Benfica Lisbonne, Inter Milan, etc. Maintenant nous pourrons dire à Neuchâtel-Xamax, "faites à nouveau vibrer notre région grâce à ce nouveau stade ultra moderne".

Je me suis emporté sur le stade et, j'en suis sûr, vous ne m'en tiendrez pas rigueur, mais nous serons encore dotés, c'est aussi très important, de salles de gymnastique parfaitement équipées qui nous font cruellement défaut, d'un Centre de secours tout neuf et fonctionnel et qui permettra à ses utilisateurs d'être encore plus performants dans leur instruction et leurs interventions au service de la population de toute la région, sans oublier le centre commercial qui nous évitera de longs déplacements puisqu'il se trouvera à proximité immédiate du centre. Nous tenons à vous rappeler qu'un projet devait être réalisé dans le canton de Berne à la périphérie immédiate du territoire neuchâtelois. Ceci aurait été un désavantage supplémentaire pour notre ville. Beaucoup de cités vont certainement nous envier de pouvoir bénéficier d'une telle construction, réalisée par des entreprises privées. Elle nous apportera des solutions à plusieurs problèmes posés à notre commune et, cerise sur le gâteau, pour un investissement public extrêmement modeste.

Si, par hasard, mais je n'ose pas y penser, nous devions renoncer à ce projet, nous ne manquerions pas d'être la risée de notre pays, voire au-delà de nos frontières. En outre, ce serait la disparition quasi certaine d'un club phare de notre pays. Le stade actuel ne correspond plus à des critères modernes, surtout aussi quant à la sécurité et au confort des spectateurs. Ce qui est une nécessité à l'heure actuelle et la télévision n'est pas étrangère à ce constat, les images parlant d'elles-mêmes, nous sommes nombreux à apprécier la vue de stade tous plus beaux les uns que les autres. De toute façon, nous devions trouver des solutions pour le SIS et la construction de salles de gymnastique à brève échéance. Et sur la pression populaire ne faudrait-il pas prévoir, de toute façon, un nouveau stade? Ce seraient des investissements très importants qui nous sont offerts à moindre frais, pour ne pas dire presque gratuitement par l'acceptation du rapport présenté ce soir. Je suis dans la politique active depuis bientôt deux décennies et nous avons réalisé de très nombreux projets qui font que nous représentons une région dynamique avec des installations modernes et parfaitement adaptées à la région également. Le groupe radical a presque toujours soutenu les propositions de notre Exécutif, surtout celles qui étaient importantes, d'une nécessité absolue, bien étudiées et réalisables en tenant aussi

Séance de lundi 2 juin 2003

compte de l'état de nos finances. J'en ai établi une petite liste, non exhaustive, mais qui représente des centaines de millions de francs d'investissements. Il s'agit du Nouvel hôpital Pourtalès, le théâtre du Passage, les patinoires, les piscines du Nid-du-Crô, les transformations et modernisations des musées des Beaux-Arts, d'Histoire naturelle et d'Ethnographie avec, encore pour ce dernier, une étude d'extension en cours. Nous avons aussi voté des crédits pour des constructions et transformations d'écoles et collèges, nous avons entretenu les bâtiments de notre patrimoine. Pour terminer, il y a eu des crédits pour la construction de bâtiments à usage des différents services, comme les bâtiments des transformateurs électriques, les dépôts et bureaux des Services industriels et des Travaux publics, à la cuvette de Vauseyon, etc. Ainsi, vous le voyez, en 20 ans, nous avons fait un grand bond dans l'équipement de notre ville. Je vous demande donc d'apporter votre soutien sans réserver au projet qui nous occupe ce soir. Notre génération aura procédé à de très gros investissements pour le bien être de ses habitants et de ses visiteurs.

Lorsque j'ai lu, pour la première fois le rapport du Conseil communal, avant de participer à la Commission consultative des sports, j'avais noté de nombreuses questions. Or, quand j'ai reçu et lu le rapport des experts mandatés par la Ville de Neuchâtel et HRS, j'avais obtenu, sinon la totalité, du moins une très grande partie des réponses à mes interrogations. Ce rapport m'a encore plus réconforté dans ma prise de position, soit l'acceptation des arrêtés présentés sans aucune réserve. Bien entendu, mais j'espère que ce ne sera pas le cas, on peut être contre cette réalisation. Mais alors il faut faire de tous les points positifs figurant dans cette étude, des points négatifs. Est-ce bien raisonnable alors que nous avons obtenu tous les renseignements nécessaires du Conseil communal? Nous n'avions, jusqu'à ce jour, pas obtenu un rapport aussi bien charpenté et convaincant. Nous avons obtenu la totale et il faut faire confiance aux réalisateurs. Il s'agit d'un projet d'avant-garde nécessaire pour notre ville et sa région.

Avant d'en arriver à poser au Conseil communal quelques questions ou précisions, j'aimerais encore apporter quelques réflexions personnelles ou suggérées par mes amis du groupe radical. Nous tenons à remercier et féliciter les sociétés COOP et HRS pour leur engagement très important. Nous y associons le bureau d'architecture Geninasca Delefortrie de Neuchâtel. Qui n'a pas fait un séjour à l'étranger et en mentionnant son lieu de résidence n'a pas reçu en réponse "Mais il y a une équipe de football, Neuchâtel-Xamax". Le club a donc fait et fait encore actuellement de la promotion pour notre canton. Je ne peux

Séance de lundi 2 juin 2003

résister à mentionner une anecdote, connue d'ailleurs, d'un ancien conseiller d'Etat, M. Pierre Dubois pour ne pas le nommer et qui était responsable de la promotion économique. Cette dernière indication uniquement pour les générations futures qui devraient s'aventurer à lire le procès-verbal : "Ce n'est pas Neuchâtel-Xamax qui a fait venir de nouvelles entreprises dans notre canton mais, par contre, cela nous a facilité certaines prises de contact car, Neuchâtel, par le nom de son club, était déjà connu".

Un engagement financier de 200 millions sera un apport non négligeable mais combien précis par les temps qui courent, pour les entreprises de la région. Il faut aussi mentionner qu'il y aura, à l'avenir, 400 nouvelles places de travail. En définitive, il s'agit d'un nouvel élément moteur pour Neuchâtel. Dans un projet de cette importance, en tous cas, nous ne pouvions pas échapper à un chapitre concernant le développement durable. Le groupe radical approuve les aspects écologique, social, économique et sportif qui y figurent. Nous sommes tout à fait satisfaits de ces lignes du rapport. Nous relèverons simplement que ce complexe, du moins sa partie sportive, fera surtout du bien à nos jeunes sportifs car comme la culture, le sport est très important pour un développement harmonieux. Nous aimerais encore insister sur un aspect important de ce dossier, c'est celui des locaux réservés au SIS. Ainsi, la sécurité de notre région sera renforcée. Par la même occasion les locaux libérés en ville vont aussi permettre à la Police et à la Protection civile d'être un peu plus à l'aise.

Notre groupe a eu une très longue discussion sur un sujet qui lui tient particulièrement à cœur. Il s'agit de la situation de nos commerçants du centre-ville. Nous sommes d'accord avec le Conseil communal qu'il est nécessaire de ne pas les oublier et de rénover la zone piétonne qui vieillit et c'est normal. Nous espérons que cela se fasse le plus rapidement possible. Le Conseil communal peut-il nous donner des prévisions quant au début des travaux et des études ont-elles déjà été entreprises?

En ce qui concerne le centre de "La Maladière", nous sommes persuadés qu'il se ferait de toute façon mais à 20 kilomètres environ de Neuchâtel, ceci peut-être avec un centre de loisirs, ce qui éloignerait encore plus nos habitants de leur cité. D'autres villes comme Genève, Lausanne, Berne, Zurich ont encore plus de concurrence par l'implantation de très grands centres commerciaux périphériques. Or, il nous nous semble qu'aucun des centre de ces villes n'ont été fermés ou abandonnés par le commerce local. Il y a éventuellement eu des

Séance de lundi 2 juin 2003

adaptations. Nous devrons tous modifier certaines de nos habitudes et méthodes et cela nous permettra de rester dans le coup. Le groupe radical fait confiance au dynamisme des commerçants du centre-ville et à leurs possibilités à s'adapter à une nouvelle situation. Nous resterons à leur écoute en collaborant à toute idée réaliste et surtout réalisable. Nous espérons également qu'une certaine collaboration puisse d'instaurer entre les différents interlocuteurs intéressés, Conseil communal et ses différents services, commerçants et leur organisation professionnelle. Par exemple, nous sommes persuadés que notre marché, deux à trois fois par semaine, suivant les saisons, aura toujours un grand succès et il faut en profiter. C'est un impact intéressant pour le centre de Neuchâtel. Il ne demande qu'à se développer au profit des acheteurs et visiteurs. Une animation est absolument nécessaire régulièrement.

Nous voulons encore attirer votre attention sur le fait que nous avons déposé la motion 02-306, qui concerne l'éclairage au centre-ville durant la période de l'Avent. Elle va exactement, modestement peut-être, dans le sens d'un soutien aux commerces du centre. Pour en revenir au sport, nous voulons relever que nous apprécions le choix de Colombier comme terrain provisoire pour les matches qui se dérouleront à domicile durant la construction du nouveau stade. Nous sommes très satisfaits de donner notre accord unanime, non seulement au projet d'arrêté I et qui concerne les diverses opérations foncières, mais aussi au projet II qui concerne l'adoption du plan spécial "La Maladière", ainsi qu'au projet III qui permettra la réalisation d'une place multisports en plein air au sud des patinoires et qui remplacera le terrain actuel au sud de la salle omnisports. Voici encore nos questions ou demandes de précisions :

- Y a-t-il une date limite quant au délai fixé par les investisseurs pour d'éventuels retards provoqués par des oppositions par exemple, ceci pour le début des travaux?
- Il est prévu que les matches ne pourront débuter qu'une heure après la fermeture des magasins. Qu'en est-il s'il y avait une modification, certainement peu probable, des horaires d'ouverture du centre? Un exemple, les matches de coupe UEFA se jouent en principe le jeudi soir, ce qui ferait débuter les matches à 21 heures seulement. Si tous les matches de la ligue nationale doivent se jouer à la même heure, il devra en être tenu compte par les instances dirigeantes.
- Le Conseil communal a-t-il déjà envisagé de faire valoir des droits pour une exemption des locaux du SIS et des salles de gymnastique

Séance de lundi 2 juin 2003

et ceci dans quel délai? Y Aurait-il des avantages pour notre commune?

- Les voisins du site de "La Maladière" ont-ils été consultés et quelle a été leur attitude?
- Si actuellement, comme d'autres sociétés pas forcément sportives, Neuchâtel-Xamax a eu des difficultés financières, le Conseil communal peut-il nous indiquer si, dans les années fastes du club, les taxes ou autres émoluments ont été payés et quel en ont été les montants?

Je vous prie de m'excuser d'avoir été un peu long mais pour ma fin de carrière politique active, je ne me représenterai pas aux élections du prochain printemps, j'ai eu le plaisir de traiter un sujet dont une partie concerne une passion de toute ma vie. Même si je n'ai jamais été joueur mais uniquement spectateur et dirigeant, je vous remercie de votre patience. Avant d'en arriver aux conclusions, j'espère que vous ne me tiendrez pas rigueur du fait que j'ai traité la partie stade plus longuement que le reste du rapport. Mais il faut bien comprendre que ce soir, si nous devions nous prononcer uniquement sur la construction d'un centre commercial, nous ne trouverions pas une majorité d'acceptants. Par contre le projet s'améliore nettement chaque fois par l'adjonction du SIS, des salles de gymnastique et enfin du stade de football qui couronne le tout.

Dans mes conclusions, dans un premier temps, je vous dirai que les conclusions des rapports reçus ont trouvé un écho extrêmement favorable dans notre groupe. Nous faisons nôtres lesdites conclusions, ce qui nous évite de les répéter. En ce qui concerne le rapport d'impact et environnement, nous relèverons tout de même notre entière satisfaction avec les solutions proposées et qui concernent notamment la circulation et l'aménagement des principaux carrefours, la desserte du centre par les transports publics encore à affiner avec les TN, le chauffage à distance qui alimentera le bâtiment, l'évacuation des déblais pendant la construction, les cheminements piétons, etc.

Pour ce qui est des conclusions du rapport du Conseil communal, là également, nous apprécions et les soutenons. Permettez-moi encore d'attirer votre attention sur le fait que des villes comme Sion, voire Lausanne aimeraient se trouver dans la situation de Neuchâtel-Xamax et par conséquent de notre ville. Je n'ai pas besoin de faire valoir d'autres arguments car tout le monde aura compris. Je terminerai en vous confirmant que le groupe radical unanime votera les arrêtés proposé. Il tient encore à remercier et à féliciter tous les participants qui ont élaboré

Séance de lundi 2 juin 2003

ce projet et dans des délais extrêmement brefs, soit le Conseil communal et ses services, les investisseurs COOP et HRS, les architectes et bien entendu toute la population qui nous en sommes sûrs fera un "tabac" à cette réalisation exceptionnelle pour notre région et qui méritera les efforts fournis.

Mme Dorothée Ecklin, porte-parole du groupe popecosol, déclare :

- Le groupe popecosol a aussi accueilli favorablement le projet de "La Maladière". Ce projet incroyable, faut-il encore une fois le répéter. Un projet incroyable c'est vrai si l'on considère les circonstances desquelles il est né et les avantages qu'il apporte à notre ville. Ces avantages se traduisent en termes aussi bien économiques, financement du projet très favorable, marché de l'emploi, fiscalité, etc, que de renommée, grâce au stade principalement, et de nouvelle conception urbanistique de notre ville, soit le développement de la zone est du centre-ville et, avec cela, un déplacement du dynamisme et de l'attractivité de la ville. Nous tenons par ailleurs également à remercier le Conseil communal pour la qualité de l'information qu'il a donné aux membres de notre Autorité par le biais des rapports successifs qui leur ont été présentés.

Ce projet s'inscrit toutefois aussi en contradiction quelque peu avec certaines conceptions politiques partagées au sein de notre groupe. En effet, alors même que nous dénonçons les méfaits de la publicité à outrance, de la surconsommation, voire de la création de besoins pourtant non avérés mais dans le seul but de répondre à la nécessité de croissance de notre système économique, il nous est difficile d'accueillir avec enthousiasme l'installation d'un centre commercial, fut-ce la COOP ou tout autre, sur le site de "La Maladière". Mais mieux vaut cela qu'une usine d'armements ou de produits chimiques me direz-vous, bien sûr. Et on ajoutera que la COOP a su faire preuve d'une sensibilité sociale et écologique qui fait encore défaut à beaucoup de ses concurrents, voire aux entreprises en général. Et on pourrait, en cela, souhaiter que ces derniers en prenne exemple.

Toutefois, un centre commercial reste un centre commercial, donc symbole en soi de cette économie qui ne recherche que le profit par le biais de concentrations parfois démesurées. On sait et on ne saurait ainsi passer sous silence le fait que le développement de ce style de centres va de pair avec la fermeture, de plus en plus fréquente, de plus petites entités. Et la COOP n'échappe pas à cette logique. Elle est notamment en train de fermer plusieurs petits magasins COOP dans des villages assez retirés. Et ce développement signe peu à peu aussi l'arrêt

Séance de lundi 2 juin 2003

de mort des petites épiceries locales, dans les villages, pourtant si appréciées des personnes peu mobiles. Je pense aux personnes âgées etc. Par ailleurs, le développement des centres commerciaux va aussi de pair avec l'augmentation du trafic automobile que l'on se place au centre-ville ou à l'extérieur, trafic automobile que la politique prétend chercher à endiguer tant il est polluant et coûteux aux collectivités publiques, faut-il le rappeler? A ce titre, nous souhaiterions, et ceci a déjà été demandé par plusieurs associations, que dans le cadre de ce style de projet, le trafic automobile qui est généré en plus par l'installation de l'infrastructure soit systématiquement et entièrement absorbé par des transports publics ou du moins écologiques.

Un parking de 930 places nous dit-on, correspond à un minimum réglementaire, c'est-à-dire que, sur ces 930 places, il y en a 714 qui sont prévues pour le centre commercial. La preuve est-elle donc faite ainsi, ce parking est-il d'abord justifié et avant tout par le centre commercial avant même de l'être pour tout autre besoin dans le quartier. C'est donc bien la preuve que ce genre de superstructure favorise le trafic automobile et si le projet, à ce propos, tente de nous "endormir" avec la création d'une ligne de bus entre la place Pury et Monruz, ligne qui aurait de toute façon dû ou pu être réalisée avant le projet de "La Maladière" et la promesse plutôt hypothétique d'un prolongement du Littorail pour 2015, donc dix ans après l'ouverture du stade, il s'agit pour nous un peu de poudre aux yeux davantage que d'une volonté de promouvoir les transports publics. Nous rappelons à ce propos les conclusions d'un rapport publié très récemment sur la pendularité, par l'OFS, et qui indique très clairement que les villes qui disposent d'un réseau de transports publics étayé et efficace présentent un taux de trafic pendulaire bien moindre à d'autres. Il font la comparaison entre Zurich qui dispose d'un réseau de transports avec train par rapport à la ville de Genève.

Nous dirons donc en conclusion "oui" à ce projet mais non sans avoir l'impression d'être placés quelque peu devant une alternative à prendre ou à laisser et que dans la balance on reconnaît, et il est certain que la Ville trouve là un moyen de s'offrir non seulement un nouveau stade, dont on envisageait la construction depuis quelques années avec inquiétude, quant au montant à investir, mais également une caserne SIS et des salles de gymnastique dont le besoin se faisait aussi sentir depuis quelques temps. Donc bien que certains parmi nous aient hésité, il s'est avéré qu'il serait vraiment impossible, voire ridicule, de refuser le rapport qui nous est présenté ce soir. Pour le reste nous poserons encore quelques questions plus techniques qui traduisent nos

Séance de lundi 2 juin 2003

préoccupations. Nous avons aussi **trois postulats** que nous déposerons en lien avec le projet.

Mme Eliane Henry-Mezil ajoute :

- Si de prime abord le projet de "La Maladière, apparaît, au vu des avantages exceptionnels pour la ville de Neuchâtel, comme un cadeau royal accordé par le Prince COOP à Dame Neuchâtel, la position de notre groupe reste mitigée. Il est vrai que ce projet s'inscrit dans des circonstances exceptionnelles, au point qu'il est difficile de le refuser. La réalisation d'une nouvelle caserne, indispensable et idéalement placée, ainsi que les six salles de gymnastique sont un plus dans le projet. Nous nous réjouissons aussi de la création de 400 places de travail. Nous avons aussi étudié les rapports avec attention mais il reste quelques questions sur lesquelles nous aimerions obtenir des explications, voire des garanties.

- Si, pour des questions juridiques complexes, la vente du terrain est nécessaire, il est à noter que la Ville perdra quelque 32'000 m² de terrain. La Ville obtiendra des droits d'emption pour acquérir ultérieurement la caserne et les salles de gymnastique. Pourquoi ne les a-t-on pas acquis d'emblée?
- Le loyer facturé à Xamax est actuellement de 100'000 francs, loyer qui sera confirmé dès 2006. Pour le moment Xamax réussit un bon parcours et il est assuré de jouer en ligue nationale A. Mais le stade serait-il viable si la situation financière de Xamax se détériorait? Il y a qu'à voir à Lausanne ou à Sion. Les loges qui sont la garantie d'être payé à la source seraient certainement beaucoup plus difficiles à louer. Les autres manifestations suffiront-elles alors à la viabilité du stade?
- Le Conseil communal a-t-il envisagé et entrepris des démarches en vue de la création d'un syndicat intercommunal pour la gestion du stade au vu de la popularité qui ne concerne pas uniquement Neuchâtel mais toute la région? Si non, pourquoi y a-t-il renoncé?
- Un parking de 930 places est-il réellement dimensionné au minimum? Le projet est basé sur un concept 80 % de voitures, 20 % de transports publics. Où est la volonté du Conseil communal de poursuivre une politique en faveur des transports publics?
- Quelles garanties a-t-on que l'objectif visé par la Ville, soit de passer progressivement de 80 à 60 % de voitures sera respecté et quelles mesures propose le Conseil communal?
- Est-on sûr que la circulation sera déviée par les tunnels dès l'entrée de la ville, côté Serrières, de même qu'à la sortie du stade?

Séance de lundi 2 juin 2003

- La Ville envisage-t-elle la pose de panneaux de signalisation?
- Le rapport constate aussi que les taux de pollution de l'air sont importants dans le quartier. Le Service cantonal de la protection de l'environnement pourrait-il faire régulièrement des mesures afin d'éviter que cette pollution n'augmente encore?
- Nous nous demandons aussi où se situera le futur arrêt du Nid-du-Crô?
- Est-il aussi prévu d'installer des capteurs solaires à quelques endroits du stade?
- Concernant le bruit, le rapport parle de la pose d'un revêtement routier absorbant sur la route des falaises. Mais ce revêtement existe-t-il déjà sur ce tronçon et est-il efficace?

Pour terminer, nous remercions le Conseil communal pour les différents rapports très fournis concernant "La Maladière".

M. Sylvain Affolter déclare :

- Dans ce concert de louanges et d'unanimité toute stalinienne, permettez à un autre point de vue de s'exprimer. Heureusement qu'il y a encore, à Neuchâtel, des gens qui réfléchissent par eux-mêmes. Voilà un projet, a priori génial, en tous cas inédit dans la région. Faire construire par des privés une infrastructure que les pouvoirs publics ne peuvent pas ou ne peuvent plus se payer, c'est à coup sûr extraordinaire. Mais il y a un truc, car on n'a jamais vu des promoteurs se comporter comme des mécènes, à part, bien sûr Gilbert Facchinetti. Alors, pour faire passer la pilule on nous met sous pression en prétendant qu'il s'agit d'une opportunité historique à ne pas manquer. J'aimerais vous rappeler ceci : l'aménagement de la Place de l'Europe, le sauvetage de Mimosa SA, le Palais de l'Equilibre, le réaménagement des Jeunes-Rives, cela ne vous rappelle-t-il rien? Voilà des opportunités historiques qui ne sont que la poudre aux yeux pour dissimuler la faiblesse du pouvoir politique.

L'échange qu'on nous propose me rappelle une vieille histoire biblique, celle où un certain Caïn vend son droit d'aînesse contre un plat de lentilles. Ici l'histoire ne finira peut-être pas aussi mal que dans l'Ancien testament, mais qui sait... Ce projet mammouth respecte plus ou moins les critères du développement durable, la nouvelle philosophie à la mode. Certes, remettre au centre-ville des infrastructures qu'on a trop tendance à construire en rase campagne correspond aux nouvelles directives de l'aménagement du territoire. Mais faut-il pour cela minimiser les nuisances dues notamment au bruit et à la pollution de l'air? Changer

Séance de lundi 2 juin 2003

le revêtement routier, installer des fenêtres anti-bruit, diluer les gaz au-dessus de nos têtes, ce ne sont que des emplâtres sur une jambe de bois. Les nuisances subsisteront, juste en dessous des valeurs limite. Je profite de l'occasion pour vous signaler une erreur dans le rapport, à la page 41, ce n'est pas l'Office fédéral de l'environnement qui subventionne les giratoires, c'est l'Office fédéral des routes.

Dans l'affaire mirobolante qu'on nous présente, le truc dont j'ai parlé, c'est l'application de la vieille règle du troc, déjà connue du temps des hommes des cavernes. Ici, cela devient du donnant-donnant entre gens de belle compagnie qui oublient bien vite les belles théories sur le patrimoine foncier inaliénable. Est-ce bien moral, voire légal de renoncer à nos droits pour devenir locataire d'installations construites sur notre propre terrain? Est-ce bien normal d'assurer la pérennité du FC local en devenant propriétaire d'un stade à la place de ses utilisateurs? Pourquoi COOP n'offre-t-elle pas le stade au Xamax contre un monopole d'affichage publicitaire ou pourquoi ne crée-t-on pas un syndicat inter-régional pour reprendre cette infrastructure et pourquoi ne nous propose-t-on pas plutôt de céder, comme ce serait normal, le terrain contre les halles et la caserne des pompiers? Où est la logique?

Où s'arrêtera-t-on dans ce que j'appellerai notre complaisance en faveur du football? Les Romains l'avaient compris avant nous : le stade permet de contrôler le bon peuple en lui offrant du pain et des jeux. Ces chers patriciens, à l'instar d'ailleurs du Conseil communal, n'avaient oublié qu'une chose, c'est que dans une société en décadence, cette société s'effondre toute seule sous le poids de ses propres erreurs. Personnellement, je me fiche de l'avenir du club local car je déteste les sports qui fonctionnent à coup de millions. Le football est, par ailleurs, un divertissement parfaitement brutal qui cause plus de blessures que dans toute la statistique nationale des accidents et je doute qu'un club qui est insolvable, incapable de se prendre en mains, soit réellement une école de vie. En revanche, là où je n'ai aucun doute, c'est au sujet de l'aberrante opération qui consiste à louer des infrastructures publiques aussi indispensables que des salles de sports ou une caserne des pompiers. Pourquoi nous imposer une opération qui voit des privés se remplir les poches grâce à la bêtise des pouvoirs publics? Le slogan du "moins d'Etat" vous a-t-il tellement contaminé? Vous bradez tout simplement l'intérêt général contre ce que j'appelle un plat de lentilles. Depuis quand Neuchâtel doit-elle louer ses infrastructures publiques les plus élémentaires? Il faut croire que la situation financière de la Ville est plus mauvaise qu'on nous le dit puisque nous sommes incapables de nous payer des halles de sport et une caserne et prétendre que l'on peut

Séance de lundi 2 juin 2003

en tous temps racheter les installations, c'est "du pipeau". On nous annonce régulièrement de gros investissements qui ne sont pas prévus à la planification financière, comme le tout dernier rapport, le sauvetage des Caves du Palais. Ce n'est en tous cas pas avec mon appui ni avec l'argent de mes impôts que Neuchâtel financera ce genre d'opération. Vous voulez le beurre et l'argent du beurre. Moi je préfère le sourire de la crémière. Je n'ai rien en soi contre la collaboration avec le privé mais, ici, je ne saurais admettre que nous nous soumettions aux intérêts du grand capital. Ce n'est pas à nous de rentabiliser un investissement en garantissant une rente de situation aux promoteurs. Si ce marché de dupes entre en vigueur, la Ville comptera bientôt un bon contribuable de moins, ce qui pourra évidemment que réjouir tous ceux qui n'en peuvent plus d'attendre de me voir les talons. Quant à savoir si vous y gagnerez au change, on laissera l'histoire en juger.

M. Philippe Ribaux intervient :

- Effectivement, l'histoire jugera de qui, de Caïn, des lentilles ou du sourire de la crémière a eu raison mais passons là-dessus. Je viens d'apprendre que le rapporteur du groupe radical ne se représentera pas. J'espère qu'il n'ira pas se mettre sous les couleurs ou s'engager dans un autre Conseil général de la région. L'arrêt Bosman se limite au sport et pas à la politique. Si cela devait être le cas on demanderait un très gros transfert. Quand même pour demander au Conseil communal, puisque la liste des questions est extrêmement longue et certainement plus longue que la liste des commissions qui rempliront les caddies du centre commercial. J'aimerais rappeler qu'un certain nombre de membres du groupe libéral ont déposé un postulat concernant les perspectives d'avenir pour le centre-ville de Neuchâtel. Est-il possible de donner quelques éléments à ce sujet, s'il y en a?

Mme Françoise Bachmann ajoute :

- J'ai également une petite question. A l'article 28 du Règlement du plan spécial, il est dit qu'un temps suffisant sera accordé au Service cantonal d'archéologie pour effectuer, s'il y a lieu, des fouilles de sauvetage. Par contre, il n'est dit nulle part qui va en payer les coûts. Seront-ils uniquement à la charge du Canton ou les investisseurs sont-ils prêts, le cas échéant, à en payer une partie?

Séance de lundi 2 juin 2003

M. Didier Burkhalter, Directeur des sports, déclare :

- Tout d'abord, trois réactions à chaud. Premièrement, j'aimerais donner à M. Affolter deux confirmations. En effet, le football est parfois dangereux et je vous confirme que même ceux qui se blessent continuent à l'aimer, j'en connais, un en tous cas! Je vous confirme également que ce n'est pas avec vos impôts que nous allons construire "La Maladière" qui ne coûtera rien au niveau du stade de football. Ensuite, à M. de Weck, j'aimerais dire qu'il rassure le Conseil communal car la seule chose que vous proposez de geler dans ce dossier, c'est la place multisports. C'est une très bonne chose mais en hiver seulement! Enfin, à M. Calame, j'aimerais le rassurer et peut-être aussi l'inquiéter : le nom du stade est déjà choisi, ce n'est pas "Santiago Bernabeu", Giuseppe Meazza" ou "André Calame", c'est "La Maladière". Mais merci pour tout le cœur que vous mettez en politique...

Plus sérieusement, après ces différentes prises de position des commissions, de groupes politiques, j'aimerais vous remercier au nom du Conseil communal, des prises de positions largement positives que vous avez réservées à ce rapport et surtout au projet de "La Maladière". J'aimerais aussi vous remercier, au nom du Conseil communal, pour le travail effectué, pour le dialogue qui a eu lieu en amont dans le cadre des séances de commission, dans le cadre de la préparation en général de ce dossier. Une telle procédure était particulièrement utile en l'occurrence dans ce dossier qui était très large, aussi bien au niveau des thèmes abordés qui réclament de la polyvalence politique, mais aussi de l'espace concerné, puisque nous avons un certain nombre d'aspects qui touchent à une réelle politique d'agglomération.

Lorsque l'on parle du projet de "La Maladière", et c'est revenu dans les interventions des uns et des autres, on évoque souvent les aspects exceptionnels de ce dossier, à tel point d'ailleurs que l'on me demandait régulièrement, en novembre à l'occasion de la première communication publique à ce sujet, s'il ne s'agissait pas d'un poisson d'avril! Depuis lors, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et il y a eu de multiples discussions, presque autant de matches de football, plus ou moins gagnés. Même le premier avril a passé et le projet est resté le même, tout autant exceptionnel. La population, peu à peu, a pu l'apprivoiser, a pu se l'approprier. On peut le dire, nous avons pu le mesurer dans les nombreux débats qu'il y a eu, dans les nombreux messages que nous avons reçus dans le cadre de la politique d'information que nous avons mise sur pied, que ce soit par Internet ou par les rencontres directes dans le "quartier général" de "La Maladière" qui a été ouvert dans une

Séance de lundi 2 juin 2003

des salles de la STEP, à côté du stade. On me demande souvent, maintenant, pourquoi nous n'avons pas déjà commencé à construire et si nous aurons fini, la semaine prochaine ou le mois prochain, voire, et ce serait décevant, l'année prochaine! Je pense que cela vient aussi du fait que ce dossier intéresse beaucoup les jeunes et on sait leur impatience. La Maladière sera un peu une maison de la jeunesse puisque nous aurons entre la halle sportive de la Riveraine et "La Maladière", rien que pour le sport scolaire, 1800 jeunes par jour qui passeront par là et, par la suite encore plus, si nous le pouvons.

Je crois que ces aspects exceptionnels du dossier de "La Maladière" s'expliquent finalement d'une manière assez simple. En fait, ce projet puise ses couleurs exceptionnelles dans une palette d'objectifs fondamentaux, fixés par la Ville, et pour un certain nombre, fixés par vous-mêmes, dans le cadre de débats du Conseil général au cours des dernières années. Par exemple, de manière assez particulière, vous avez exprimé, à plusieurs reprises, vos réticences quant à un investissement public pour le stade de football et cela nous a obligé à une certaine originalité, obligation à l'imagination peut-on dire puisque, à chaque fois que nous amenions quelque chose dans la planification des investissements, il y avait une remarque du Conseil général qui attirait notre attention sur le fait qu'il ne fallait pas investir trop d'argent public dans le stade. Ces objectifs sont venus les uns après les autres. A un moment donné, ils ont été réunis et additionnés. Pour cadrer ce débat, je dirais qu'il y a trois objectifs principaux qui sont à l'origine du projet.

D'abord, il y a la volonté de régler, actuellement et simultanément, plusieurs problèmes d'intérêt général, sans forcément de lien direct entre eux à la base. C'est ce qui a donné naissance au programme, à cette concentration d'efficacité. Ensuite, deuxième objectif fondamental, il y a la nécessité d'utiliser au mieux le sol rare. C'est quelque chose que tout le monde admet ici, c'est un choix politique de l'utiliser au mieux et, en tous les cas, il faut trouver des solutions domaniales, architecturales, peut-être qui sortent des sentiers battus, qui ne sont pas amorales ou illégales, comme quelqu'un d'entre vous l'a laissé entendre. C'est l'architecture au sens large, la construction structurée qui fait ce deuxième point. Troisième objectif, l'intention de ne pas surendetter la Ville, de répercuter autant que possible, et ce n'est pas simple, les charges d'exploitation sur les utilisateurs, d'où le partenariat avec COOP et HRS qui constitue en fait le moteur économique du dossier et qui le rend possible. Trois mots donc : le programme, l'architecture et le partenariat. Trois composantes avec lesquelles nous faisons le tour du dossier et qui permettent de cadrer l'ensemble des problématiques

Séance de lundi 2 juin 2003

soulevées par les commissions, vos différents groupes, ce soir en particulier, aussi.

Premier objectif : régler des problèmes importants d'intérêt général restés partiellement ou totalement sans solution. Ainsi le stade de football qui cherchait vainement son second souffle. Parlons franchement, il s'étouffait même complètement dans cette vaine recherche. La caserne du SIS ne savait plus vraiment où poser les jalons de son futur et André Calame en particulier l'a bien dit, nous avions de ce côté, un sérieux problème à résoudre, vu les échecs de localisation que nous enregistrons à d'autres endroits pressentis. En outre, la question des salles de gymnastique, dans ce quartier si scolaire, si sportif de "La Maladière" restait un peu posée, bien que, potentiellement, bien améliorée avec la "HSR", la Halle Sportive de la Riveraine qui commence maintenant à creuser son trou. De même la question du stationnement demeurait suspendue, après avoir relevé trop souvent davantage de la guerre de religion, de la guerre de tranchées, que de la volonté de construire ensemble.

Bref, le projet arrive là-dessus. Il répond quasiment d'un coup à une bonne partie de ces préoccupations. Il a un côté magique, il faut le reconnaître. Vous avez l'impression que d'un claquement de doigts, nous arrivons pratiquement, il faut quelques années de construction à côté du claquement de doigts, à transformer les questions en réponses. Bien sûr, cela peut choquer, donner l'impression que ce n'est pas vrai, qu'il y a un truc. Je comprends bien la réaction de M. Affolter mais, au départ, il y en a eu qu'une semblable dans les messages e-mail sur "La Maladière". Tous les autres étaient positifs, ils disaient que c'est magique, exceptionnel, qu'il y a quelque chose. Il y avait beaucoup de gens qui réagissaient positivement pour l'essentiel. Il y a eu deux, avec vous, qui ont dit qu'il y avait un "truc" négatif. La plupart disaient au contraire qu'il y a un "truc" positif, que c'est bien. Les gens se posaient des questions, mais nous avons pu y répondre, pour l'essentiel et démontrer qu'il n'y a pas de truc négatif.

Il y a quelques questions et remarques des groupes politiques sur ce premier point du programme. Je synthétise. Tout d'abord, on peut constater que le programme est en général bien accueilli, ici aussi. Je n'y reviens donc pas, c'est en ordre. Ce programme n'a pas varié d'un iota depuis le moment où nous l'avons sorti; je parle de la partie publique du programme. Nous y avons mis le moteur économique ensuite pour le rendre possible, mais la partie publique du programme n'a pas varié depuis quasiment une année, puisque c'était au mois d'août 2002 que

Séance de lundi 2 juin 2003

nous en avons parlé pour la première fois au Conseil communal et nous avons déjà eu des esquisses. Nous avons donc pu venir avec un premier projet esquissé au mois d'août. Au mois de septembre est venu le moteur économique du dossier avec le premier contact avec COOP.

Les questions tournent autour de l'exploitation des effets du nouveau complexe, un peu comme si c'était déjà fait. On retrouve donc cette impatience. Ce sont les mêmes questions que celles que pose la population et vous représentez bien cette population. On aimerait déjà sentir, on aimerait imaginer et savoir comment ce sera. On veut appréhender jusqu'au détail alors qu'il s'agit d'un projet de longue haleine. Dans le scénario le plus court, c'est 2006, 2007, vous le savez. Mais on peut quand même imaginer de manière assez précise un certain nombre d'éléments. Il y a des inquiétudes en particulier qui ressortent des interventions du groupe popcosol mais qui sont partagées par l'essentiel des personnes qui le traduisent avec leur langage. Tout le monde a un certain nombre d'inquiétudes. On se demande si parking est dimensionné au minimum. C'est ce qui est venu ce soir. La plupart des questions, c'est toujours l'inverse. On nous demandait si on ne devrait pas le dimensionner plus largement. On nous demandait aussi, le plus souvent, pourquoi le stade est si petit. C'est la question no 1 au hit parade. On pense que le stade devrait pouvoir contenir 20'000 personnes.

Concernant le parking, puisque vous n'avez pas remis en cause le dimensionnement du stade, heureusement d'ailleurs car nous ne saurions pas le faire plus grand pour diverses raisons. Le parking est en effet dimensionné au minimum. C'est en fonction des normes légales qui relèvent du règlement de la loi sur les constructions. Le résultat de l'étude d'impact nous dit que le parking doit avoir entre 930 et 2440 places. Vous pouvez choisir. Nous vous proposons 930. Cette question découle en fait du débat important sur le transfert modal et il faut bien comprendre une chose. J'aimerais réaffirmer ici clairement la volonté du Conseil communal et des investisseurs, et ce ne sont pas des mots en l'air, c'est une volonté qu'ils ont d'ailleurs confirmée dans les faits dans d'autres endroits, de viser, à terme, un objectif stratégique de transfert modal, de partage, soit 60 % transports privés, 40 % transports publics. L'étude d'impact se base sur 80-20, comme l'a bien rappelé le rapporteur de la Commission du plan d'aménagement. Pourquoi 80-20? Parce qu'il faut être réaliste. L'étude d'impact doit pouvoir se baser des éléments réalisables. Elle doit montrer ce qui se passe en matière d'impact si nous sommes à 80-20. Et cela nous l'atteindrons de toute manière. Mais si nous passons à 60-40, ce sera meilleur en termes de pollution et de

Séance de lundi 2 juin 2003

bruit. Mais nous ne pouvons pas embellir l'étude d'impact à ce stade et dans une phase d'opposition notre dossier d'étude d'impact serait considéré comme virtuellement par trop amélioré. Il fallait donc clairement imaginer l'étude d'impact sur l'hypothèse "pessimiste" en fixant l'objectif stratégique d'être meilleur. C'est ce qui a été fait par la Ville et par les investisseurs et cela n'a pas d'impact sur le dimensionnement du parking dans la mesure où la législation en la matière ne retient pas le transfert modal pour dimensionner le parking, mais la qualité de la desserte et c'est celle-ci qui a donc été prise. Le dimensionnement a été jugé correct par nous-mêmes, mais surtout par le Service cantonal de protection de l'environnement et ce service est l'organisme qui valide les études d'impact.

J'aimerais attirer l'attention sur l'ouverture et la qualité des investisseurs dans ce domaine. A plusieurs reprises la question est venue ou l'affirmation est venue sur cet aspect. Je crois que nous avons beaucoup de chance. Nous avons eu des discussions avec d'autres investisseurs potentiels. C'est avec COOP que nous avons immédiatement trouvé une volonté politique, dans le sens premier du terme, de jouer le carte des transports publics car ils savent très bien que l'avenir est clairement, dans des centres commerciaux d'une certaine grandeur. J'aimerais dire ici à Mme Ecklin que si vous aviez des grands groupes européens, il y aurait 5 magasins en Suisse. Avec la COOP il y en a environ 1600 et cela a augmenté de 50 l'année passée. De dire que la COOP ferme ses points de vente n'est pas tout à fait exact. Elle ferme ses points de vente où elle perd de l'argent, elle en ouvre ailleurs. Elle ferme des points de vente qui sont vieillis pour en mettre de nouveaux parce que la population le demande, car le consommateur le demande, mais la philosophie de cette entreprise, heureusement, est encore dans la gestion d'un réseau dans le pays. Je ne veux pas donner de noms, mais nous avons eu des contacts avec des groupes qui sont basés ailleurs que dans notre pays. Pour eux, la Suisse est intéressante pour quelques magasins seulement.

Nous n'avons donc aucune chance, à Neuchâtel, de faire quoi que ce soit et si l'avenir était simplement basé sur les normes de fonctionnement économique de ces grands groupes internationaux, nous n'aurions plus rien à Neuchâtel. Nous irions faire nos courses, si nous voulions les faire dans de grands centres, bien plus loin. Nous aurions peut-être encore quelques commerces mais en tous cas pas des centres commerciaux de ce type. Je ne crois donc pas que l'on puisse dire que la COOP ferme des magasins et que c'est contre notre conception. Au Conseil communal, nous avons eu, d'emblée, dès le premier jour, un

Séance de lundi 2 juin 2003

partenaire qui était à l'écoute des problématiques de la collectivité publique et cela a très bien été dit par M. Caperos, il est possible de trouver des partenariats qui ne sont pas des affaires où on dupe les uns et les autres, M. Affolter. Je ne crois vraiment pas que ce soit le cas ici.

Il faut donc se projeter dans l'avenir, comme le font un certain nombre de gens du public, comme du privé, et il faut avoir une volonté en matière de transports publics. Où est la volonté du Conseil communal en matière de transports publics? Je crois que vous le savez comme nous, cette volonté réelle est forte mais si vous n'estimez pas qu'elle l'est assez, c'est à vous aussi de faire savoir votre point de vue. La volonté du Conseil communal et des Autorités, est, dans ce cadre, la même que celle des investisseurs. Pour la petite histoire, une des premières questions qu'ils ont posées dans les séances était de savoir quand nous construirions notre "M3". On causait du "M2" à Lausanne. Ils nous ont dit: faites-nous un "M3" le plus vite possible. C'est donc le prolongement du Littorail. Ils souhaitaient même, à cette séance qui a eu lieu au mois d'octobre ou novembre de l'an dernier, que ce serait bien s'il arrivait directement en sous-sol dans le centre commercial. Nous ne le ferons pas car cela coûte trop cher. Je crois donc que la volonté est réelle. Sinon, il n'y aurait pas de telles questions, il n'y aurait pas une telle approche. Nous pouvons arriver à des taux de clients venant en transports publics tout à fait intéressants et qui confinent à ces 40 %. C'est donc possible et cela dépend beaucoup de l'emplacement et de la fréquence des transports publics.

La volonté est donc réelle. Il est rare, dans des projets de cette importance, de voir d'emblée intégrer les éléments de transports publics. On demande si les investisseurs ou la Ville le veulent vraiment. Quand nous avons fait les piscines ou les patinoires, nous n'avons pas fait une ligne qui arrivait devant. Il n'y a pas eu, d'emblée, la volonté de le faire. Là, c'est un projet privé et d'emblée la volonté était là. Je crois donc que les esprits changent et, sur ce point, les mentalités sont très proches entre l'économie et la politique et c'est cela qui donne une grande chance au dossier d'enfin démarrer plus vite au niveau du projet futuriste. Par ailleurs, les investisseurs sont même entrés en matière sur le principe de donner un coup de pouce financier au lancement de la ligne, c'est encore en discussion mais c'est envisageable. Je ne me souviens pas vraiment d'un dossier comparable à celui-là où on ne vous dit pas non tout de suite parce que c'est le problème de la collectivité, d'autant que cela ne servira pas que le centre commercial en l'occurrence. Par ailleurs encore, les services de l'Etat viennent d'approuver le plan spécial. Nous avons aussi mis un paragraphe dans

Séance de lundi 2 juin 2003

le rapport à ce sujet en disant clairement qu'il faut aller d'emblée à la solution dite "moyen terme", c'est-à-dire en tous cas jusqu'à Monruz et cela nous réjouit. C'est une très bonne chose et que ce ne soit pas que la Ville qui exige toujours ces éléments. Je vous rappelle que les TN et les transports publics sont une collaboration Canton-communes et que la Ville de Neuchâtel ne peut pas tout dicter elle-même.

La direction des TN a collaboré à l'étude et à la mise au point de ce projet. Il faut maintenant qu'il mûrisse dans les instances de la société. Il y a quelques années devant nous. Il y a une situation très favorable pour arriver à quelque chose. En plus, ce dossier est fort, dans la mesure où la connexion au reste du réseau, notamment à la gare par le Fun'ambule est tout à fait favorable.

L'enjeu d'avenir a été relevé par une série d'entre vous, discuté en particulier à la Commission du plan d'aménagement, l'enjeu d'avenir c'est le projet du Littorail. Le projet de "La Maladière" donne une impulsion nouvelle au projet du Littorail; l'intégration est possible, et nous avons démontré qu'il existe des solutions pour intégrer un tel projet, comme ce qui se fait à Wabern dans le canton de Berne. Nous en avons parlé en commission, je n'y reviens pas. Mais, il faut bien admettre que ce n'est pas à l'horizon La Maladière. C'est à l'horizon La Maladière plus quelques années, c'est 2010 - 2015. Nous espérons réaliser le complexe d'ici 2006 ou 2007. Il y a encore toute une série d'éléments à prévoir. Il y a aussi des questions de base pour le Littorail qui ne sont pas encore réglées. Si la Ville veut le faire, elle ne sera d'ailleurs pas seule à le faire, elle ne le pourrait pas, elle doit trouver des partenaires et ceux-ci doivent répondre à des questions de base du genre quel type de transport faut-il, rail, route? Quel tracé aussi? Ce n'est pas forcément évident. Est-ce le tracé de la ligne que nous dessinons maintenant ou est-ce l'actuel? On peut se poser des questions. Toutes ces choses sont encore ouvertes et nous verrons bien ce qui, finalement, sera fait. Evidemment que, pour le projet de La Maladière, le souhait c'est qu'il y ait de toute façon une ligne rapide à cet endroit mais il faudra analyser toutes ces choses. Nous y reviendrons le moment venu. Ce que nous pouvons retenir pour aujourd'hui, c'est que nous disposons d'un plus considérable avec ce dossier. Même si le Littorail ne sera jamais une fusée, il se fait en quelque sorte "booster" par La Maladière.

Il y a une série de questions qui relèvent de la circulation. D'une manière générale, je voudrais le dire ici, nous les prenons toutes très au sérieux mais vous savez très bien, dès que l'on parle de ce sujet, nous sommes tous ingénieurs de circulation. Je ne crois pas que c'est ici que nous

Séance de lundi 2 juin 2003

allons trouver toutes les solutions de détail. Mais nous avons pris note des questions. Les recommandations justifiées de la Commission du plan d'aménagement, nous les avons entendues, elles ont été claires en commission lors des séances. Il y a une série d'éléments qui sont repris ici sur lesquels je vous donne des réponses brèves, étant entendu que ces éléments seront approfondis. Nous en sommes au niveau du cadre juridique pour rendre possible le projet et non pas au niveau de l'exécution.

A propos de l'utilisation des tunnels autoroutiers, les hypothèses retenues par l'étude sont basées sur la situation que nous connaissons actuellement, donc réalistes. Il faut bien dire que nous avons une grande chance avec La Maladière, c'est que c'est très connu, que tout le monde sait où c'est et que c'est déjà balisé. Donc on connaît la sortie Maladière des tunnels. La signalisation est une situation quasi parfaite et on ne peut pas avoir mieux. Il est clair que l'on peut encore imaginer un certain nombre d'éléments mais, à la base, c'est une chance énorme. C'est une chance circulatoire et commerciale car vous avez quatre ans d'avance avec un centre commercial dont tout le monde connaît l'identité et tout le monde sait où il est.

L'augmentation de la circulation, oui, elle est essentiellement entre la sortie autoroutière et la rue du Littoral. C'est vrai que c'est délicat à cet endroit. Il faudra faire des aménagements qui permettent la fluidité minimale pour garantir le fonctionnement du système. C'est l'aménagement particulier des carrefours. Il faudra aussi assurer la sécurité sur cet aspect et notamment pour les traversées piétonnes. Là, il y a encore des éléments de détail, de modération, de sécurisation qui doivent être étudiés.

Le revêtement anti-bruit de la route des Falaises existe. Il date de 1993. A cette époque, nous n'avions pas la qualité d'aujourd'hui et, surtout, la durée de vie qui est d'environ 10 ans. Et durant ces 10 ans, cela décline assez rapidement. Aujourd'hui, nous sommes au moment où ce tapis devrait être changé et c'est le propriétaire de la route qui devra prévoir ce changement qui est naturel après une dizaine d'années. L'étude d'impact dit qu'il faut le mettre car, actuellement, il n'est plus assez efficace.

Sur l'aspect de la pollution de l'air, il faut être conscient d'une chose. Il y a tout le volet transports publics et il y a tout le volet, auquel il faut aussi un peu croire, de l'amélioration de la technique et c'est quelque chose de considérable. On entend régulièrement dire, dans les commissions, et

Séance de lundi 2 juin 2003

notamment de la part du groupe popcosol, que le trafic automobile augmente toujours et qu'il faut faire quelque chose. Oui, mais, par ailleurs, ce trafic automobile qui augmente toujours n'est pas constitué des mêmes voitures et avec les nouvelles normes Euro 2, 3, 4, 5, etc, qui vont être introduites, nous avons des diminutions de pollution qui sont largement supérieures à l'augmentation de trafic. En fait, chaque année, il y a une diminution considérable du montant total de la pollution, et surtout dans des pays comme la Suisse où il y a un renouvellement important et une présence de la technique la moins polluante qui est très forte. Renseignements pris, aujourd'hui encore, auprès du Service cantonal de la protection de l'environnement, ces taux d'amélioration, par année, sont largement supérieurs aux 2 % d'augmentation du trafic. Il faut donc aussi croire, de temps en temps, dans ce progrès-là, même si cela n'implique pas qu'il faut être fataliste quant à l'augmentation de la circulation individuelle qui crée d'autres problèmes, notamment de fluidité ou de non-fluidité qu'il faut aussi régler.

Je voudrais aussi vous dire que le Canton et la Ville développent actuellement un nouvel outil de contrôle, un nouveau plan de mesures également pour le problème d'ensemble de la qualité de l'air, qui touche au trafic, mais aussi à l'industrie et aux chauffages, sur tout le Littoral. Cet élément est actuellement sous contrôle. Nous avons demandé des analyses complémentaires pour le secteur de La Maladière. Elles seront prévues régulièrement et on peut dire que la question est gérée sérieusement et nous ne pouvons pas faire autrement car, même si vous nous taxiez de n'être pas intéressés par le sujet, ce sont des éléments qui nous sont imposés par les organes de surveillance de l'Etat dans le cadre d'un plan spécial comme celui-ci.

Il y a eu des remarques sur le parking d'échange des piscines. Je n'entrerai pas dans le détail mais il est vrai que la perspective d'une ligne de transports publics qui passe par là, avec un arrêt à proximité immédiate du parking, les arrêts exacts ne sont pas positionnés sur la ligne no 1 et c'est un élément qui ne vient pas de manière précise dans le cadre du plan spécial mais par la suite, ces éléments rendent particulièrement intéressant ce secteur à certains moments de l'année pour y jouer le rôle de parking d'échange. Il doit donc être intégré clairement dans le concept de la ville et de la région en la matière.

Il y a eu des remarques, toujours sur le programme, concernant l'utilisation des infrastructures. Il y a eu, en particulier, le stade et M. De Weck s'est demandé si nous allions vraiment utiliser ce stade pour plus de gens que la première équipe de Neuchâtel Xamax? Oui, car c'est

Séance de lundi 2 juin 2003

quelque chose qui nous tient à cœur. Même avec la surface non synthétique, je souhaitais toujours que, de temps à autre, on mette aussi d'autres personnes qu'une seule équipe sur un terrain quasiment hyper bien placé en ville. Nous avions dû nous battre beaucoup, avec M. Gress ne particulier, pour qu'il estime que les enfants de six ans ne cassent pas les brins d'herbe mais, de toute manière, il est possible d'utiliser un terrain un peu plus que cela l'a été parfois dans le passé. Mais, en l'occurrence, c'est fantastique car si nous arrivons à passer cette époque 2005 où la décision de jouer sur synthétique pourra être prise, même au niveau de l'élite nationale, de manière générale dans les championnats de première division en Europe, s'il y a cela, nous pouvons faire le sport scolaire durant la journée, le sport d'élite des juniors en fin d'après-midi, on peut évidemment le réserver à différents clubs. Imaginez la problématique, dans quelques temps, si, par exemple, nous devions renoncer au terrain de Serrières. Il n'y a pas de projet, attention, je ne lance pas quelque chose qui serait un ballon d'essai, il n'y a pas de projet. Mais, il y a des intentions à 5 ou 10 ans. Il pourrait très bien y avoir des projets industriels et, dans notre ville, nous n'avons pas tant de terrains. Si nous devions renoncer à cela, si on passe à un terrain synthétique de dernière génération, il n'y aura aucune problème pour y faire jouer aussi le FC Serrières qui, je vous le rappelle, joue à un niveau très élevé... Le fait de l'avoir également pour les matches et les entraînements de la première équipe de Neuchâtel Xamax est évident et les éventuels concerts. Il y a donc des synergies évidentes, sans aucun problème de concurrence d'ailleurs puisque les gens qui voudraient faire des concerts en plein air au stade sont les mêmes qui font actuellement des concerts indoor dans les patinoires. Ils nous ont déjà contacté pour imaginer une collaboration. Ce ne sera pas non plus souvent, deux ou trois fois par an, en principe à la belle saison.

Vous avez encore demandé pourquoi il n'y avait pas d'anneau d'athlétisme? Parce qu'il n'y a pas la place et parce que c'est à Colombier que la région a décidé de faire un anneau d'athlétisme qui, par ailleurs, sera équipé, grâce à ce projet, largement mieux que ce n'est le cas actuellement.

M. Calame a posé la question des horaires sports-commerces, de la coordination des deux. Il faut absolument éviter le fait que cela se recoupe, c'est clair. Si les choses se recoupent le moteur économique du dossier aura des ratés. Dans un moteur économique il est bon que cela fonctionne régulièrement et, pour cela, il faudra réussir cette opération. Je pense que la Ligue nationale qui se plaint parfois qu'un certain nombre de régions n'ont plus d'argent pour faire fonctionner leur club

Séance de lundi 2 juin 2003

d'élite, comprendra que, si elle veut avoir des partenaires d'une qualité pareille, qui s'engagent autant dans un dossier comme celui-là, tout en y trouvant peut-être une réussite mais en prenant énormément de risques, il faut aussi comprendre leurs conditions de base. Cela a été très clair du côté de COOP, c'est exclu que les deux choses se recoupent. Du côté de la Ville, c'est identique car cela nous pose des problèmes qui sont difficilement solubles en matière de stationnement.

Il y a encore eu des questions concernant les salles de gymnastique, les volumes et les prix par mètre carré. Je n'ai plus tout en tête. Les volumes sont standard et les prix par mètre carré, je ne les ai pas avec moi mais je pourrai vous donner la réponse une autre fois. Il y a des locaux pour les vestiaires, des locaux administratifs, pour les diverses utilisations, infirmerie, etc. La décision sur l'affectation des locaux est prise mais pas encore complètement consolidée. C'est actuellement en phase de décision et tout n'est pas encore figé dans le détail.

Il y a eu une question concernant la consultation des utilisateurs de salles de gymnastique. Elle a déjà commencé. Il y a eu des séances d'information qui ont été données par le Service des sports aux maîtres de gymnastique. Il y a eu des séances avec la commission consultative des sports et là on retrouve des personnes qui vont nous accompagner. Nous avons la volonté de les intégrer et nous avons des demandes formelles aussi des maîtres de gymnastique qui souhaitent qu'on les intègre dans le dossier, ce qui sera fait par l'intermédiaire du Service des sports. Mais il ne faudra pas oublier que c'est un investissement privé.

Oui, il y aura un certain type de matériel pour lequel il faudra veiller à ce qu'il ne pose pas un problème de sécurité dans certains cas mais il faut aussi admettre, une fois pour toutes, que les gens cohabitent. L'avenir ce n'est pas que chacun ait son pré carré. Nous avons vécu, à l'anneau d'athlétisme, des problèmes de cohabitation entre athlétisme et football. Je peux comprendre que si on lance le javelot pendant qu'il y a un match de football, cela peut être relativement dangereux. Mais j'aimerais dire que dans le cas présent il y aura six salles. Une salle fera l'objet d'un équipement aux agrès et, dans cette salle, la cohabitation avec le sport scolaire sera possible avec certaines limites. Il faudra trouver un compromis.

Il y a encore deux questions qui ont été posées. La place gelée en hiver, je n'ai aucune idée. Cela me paraît une assez bonne idée mais je ne sais pas si on peut le faire pratiquement. Les précisions énergétiques me viennent en direct de mon collègue qui est nettement plus branché que

Séance de lundi 2 juin 2003

moi et qui me dit que l'étude est en cours concernant les aspects énergétiques. C'est un projet spécifique et il viendra devant vous vraisemblablement vers la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. Il se compose en particulier de panneaux solaires pour le chauffage, pour l'électricité et qui permettra de valoriser notre production d'énergies renouvelables.

Deuxième grand objectif, c'est la clé indispensable pour l'avenir de la cité, c'est l'utilisation dense et intelligente du sol à disposition. Les surfaces publiques d'envergure ne sont plus légion dans notre milieu urbain. Nous pouvons d'ailleurs difficilement nous contenter de résERVER cela pour une seule activité limitée, de surcroît dans le cadre d'un terrain de football qui est peu utilisé. Là aussi nous devons additionner, réunir, c'est donc l'aspect domanial et architectural.

J'aimerais d'abord souligner, comme cela a été fait par plusieurs d'entre vous, la qualité du travail des architectes et, en collaboration avec HRS aussi, des différents mandataires techniques, de manière générale : la forme, la clarification des espaces, l'intégration dans la cité, l'affirmation aussi d'un centre-ville élargi. On voit clairement maintenant pointer ce centre-ville qui est le centre-ville historique mais aussi La Maladière et la gare ne plus. Les proportions qui, comme quelqu'un l'a écrit sont, je crois, le cœur de la beauté. Pour nous, c'était très important que ce projet soit non seulement utile mais beau.

Questions et remarques des groupes à ce sujet : la Ville, a dit Mme Henry-Mezil, laisse au passage 32'000 mètres carrés. Nous ne sommes pas d'accord car les mètres carrés valent par ce que nous en faisons. Ce ne sont pas des mètres carrés perdus, ce sont des mètres carrés et des surfaces fortement valorisés. Ce ne sont pas que des mots. On peut même dire qu'ils le sont plutôt trois fois bien valorisés. Premièrement, la Ville qui disposait actuellement, passez-moi l'expression, "d'un vieux truc avec un vieux stade et de vieilles salles de gymnastique" trouve à terme un stade, des salles de gymnastique, même une caserne flambant neuve! Deuxièmement, la Ville reste propriétaire d'une bonne partie des bâtiments. Elle valorise les mètres carrés identiques sur différents étages; elle reste propriétaire d'une bonne partie de tout cela et elle le sera vraisemblablement rapidement des salles de gymnastique et du SIS. Troisièmement enfin, la vente équivaut à 1'125 francs le mètre Carré. A titre de comparaison, la vente de terrain pour la promotion économique en ville s'est faite, en général, à 80 francs le mètre Carré ces dernières années, soit 14 fois moins. Comparaison n'est pas raison, certes, mais c'est tout de même un peu de la promotion économique

Séance de lundi 2 juin 2003

quand on trouve la bagatelle de 400 emplois à la clé. Quant à de la pure promotion immobilière, ce qui n'aurait pas été le choix et le souhait des Autorités, on aurait pu imaginer un prix, c'est ce qui nous avait été articulé par les spécialistes au moment où nous avons commencé la négociation, de 450 francs par mètre carré, soit 2,5 fois moins.

Toujours dans ce cadre de l'utilisation du sol, vous nous avez demandé qui paierait les éventuels travaux archéologiques. J'espère qu'il n'y en aura pas trop même si c'est tout à fait intéressant : mais c'est possible, voire même probable. Légalement, c'est l'Etat qui paie. Le Service cantonal d'archéologie a, à son budget, un montant pour faire des fouilles. On ne sait pas forcément lesquelles. Il y a un certain nombre de programmes et il y a un budget plus ou moins garanti qui ne suffit en tous cas pas pour faire un grand chantier de ce type à la base. Normalement le budget de fonctionnement plus le crédit spécial du Conseil d'Etat, c'est arrivé pour le Fun'ambule, si c'est dans les compétences du Conseil d'Etat, voire plus loin pour une telle fouille qui pourrait être importante. Ce que nous souhaitons faire, c'est un partenariat. Il n'est pas prévu, mais ce n'est pas impossible que les partenaires privés donnent un coup de main s'ils y voient un intérêt. Ce serait à discuter le cas échéant mais ce n'est pas légalement obligatoire. Il y aura aussi des choix à faire. Le Service cantonal lui-même dit qu'il y aura des choix, des secteurs peut-être à privilégier, d'autres à abandonner, une modification du chantier à imaginer avec des étapes qui ne sont pas forcément idéales pour des questions de coûts et de délais, mais ce sont des choses que nous devrons régler et ce sont typiquement de bons problèmes du chantier car cela veut dire que cela avance.

Quant à garder un témoin de la Pierre-à-Mazel, nous pouvons vous assurer que nous allons le faire. Nous avons déjà dit cela en commission, l'importance historique est reconnue. Nous avons déjà dû répondre à cette question qui a été posée ici ou là, par des historiens. Nous allons le faire, nous prenons cet engagement clair. Vous savez peut-être que cette pierre est actuellement près des anciennes salles de gymnastique. Il doit y avoir une petite borne. En fait, il n'y a pas grand chose maintenant mais elle est là et elle sera en plein dans la caserne du SIS. On pourrait y mettre soit un gyrophare ou le bureau du Directeur de la police du feu... (rires). On verra ce que l'on en fait exactement mais nous en ferons quelque chose.

Ne pas surendetter la Ville; c'est le troisième objectif. Neuchâtel a beaucoup investi d'argent public ces dernières années, parfois même

Séance de lundi 2 juin 2003

pour tout le canton d'ailleurs, à l'image du Nouvel hôpital Pourtalès. Notre volonté consistait à conserver l'ambition de développement des infrastructures de la cité, tout en recherchant des partenariats qui allègent le fardeau financier supplémentaire de la Ville. Là encore, l'union fait la force, en particulier avec le privé. Vous l'avez dit à plusieurs reprises, je n'y reviens pas, mais il y a juste une question à ce sujet à propos de la date limite fixée par les investisseurs au cas où il y a une opposition. En effet, les investisseurs ont déjà dit que s'il y avait une opposition, ils souhaitent qu'elle soit traitée rapidement; nous ne pouvons jamais savoir comment les choses se passent mais qu'ils n'allaien pas partir en courant pour une opposition dans un projet de cette qualité. D'autre part, pour le moment, la vitesse avec laquelle le dossier a été traité est le record qu'ils connaissent dans les différents endroits de Suisse. Nous sommes donc assez largement en avance, mais cela ne veut pas dire qu'il faut prendre du retard. En revanche, il n'a pas été fixé une date et si ce ne sera peut-être pas un problème majeur pour les investisseurs, cela en sera un pour le club. C'est un autre problème, mais il est clair que s'il faut attendre très longtemps avec un projet qui n'avance pas, nous allons avoir un certain nombre de tensions. Mais ce n'est qu'un aspect du dossier.

L'objectif économico-financier consistait aussi à répercuter autant que possible les charges d'exploitation sur les utilisateurs. C'est un bel objectif. C'est plus facile sur le papier que sur le terrain, et l'objectif a longtemps confiné à la mission impossible en ce qui concerne le stade de football. Un investissement public minimum de rénovation de 20 à 25 millions de francs, c'est, en gros, 2 millions de francs de charges financières par année. Autant dire que les chances de le répercuter sur les utilisateurs sont à peu près nulles. Si c'était uniquement un stade, comme maintenant, cela voudrait dire qu'il faudrait répercuter 2 millions sur Neuchâtel Xamax. Cela représente à peu près la moitié de son budget, c'est impossible. Les chances sont également nulles de régionaliser ces coûts par l'intermédiaire d'un syndicat intercommunal. En la matière, pour répercuter, la solution était fatalement trop simple pour que nous la trouvions tout de suite : il fallait donc annuler ces charges financières, ce qui les rendaient aisément répercutables, d'où le choix que nous avons fait, dans le montage financier avec les investisseurs, de recevoir le stade gratuitement et pas autre chose. Si nous avions reçu autre chose, cela aurait coûté moins cher pour les investisseurs, mais c'est presque un détail. Si on cherche à avoir le stade d'abord, c'est pour des raisons évidentes : on reçoit le stade gratuitement, en priorité, puisque c'est la partie la plus faible du dossier que nous n'aurions pas réussi à faire financer par ailleurs, ce qui est

Séance de lundi 2 juin 2003

évidemment beaucoup plus normal pour une caserne régionale de pompiers, beaucoup plus normal pour des salles de gymnastique utilisées par toute une population. Et ce sont des tâches avant tout publiques alors que le stade de football, cela se discute! On peut vraiment se poser la question de savoir s'il est normal de mettre 2 millions de charges financières qui devront être supportées ensuite par la collectivité, si nous partons "la fleur au fusil".

S'agissant des locations pour le SIS et les salles de gymnastique, elles sont très favorables pour la Ville, si vous comparez avec les charges financières de ces investissements. Elles seraient, aussi bien pour la caserne du SIS que les salles de gymnastique, autour de 1 million de francs. Là nous sommes à 650'000 francs et 525'000 francs, avec plus ou moins 10 %. Nous sommes largement en-dessous dans les coûts annuels, pour la Ville, par rapport aux charges financières si elle-même avait investi. En outre, la Ville pourra reprendre ces deux pièces du puzzle, lorsqu'elle l'estimera judicieux. Vraisemblablement, ce sera le cas lorsque la situation de l'endettement se sera améliorée. Retournement de l'histoire, ce sera peut-être grâce aux hôpitaux, mais c'est une autre histoire !

Cette solution globale est particulièrement favorable à la Ville pour ce qui a trait aux risques financiers car ils sont tous pris par l'économie privée dans ce dossier et c'est quelque chose d'assez extraordinaire. Nous devons nous en rendre compte, sans parler de la procédure simple et rapide que cette clarté du montage permet.

On nous a aussi demandé si le stade était encore viable dans le cas où Neuchâtel Xamax disparaissait de la carte. Hypothèse tout à fait invraisemblable d'ailleurs... Cette question démontre bien à quel point il est irréaliste d'espérer convaincre les communes de créer un syndicat intercommunal pour le stade. Si, même vous, ici à Neuchâtel, vous imaginez déjà que Neuchâtel Xamax pourrait disparaître de la carte, comment voulez-vous que nous allions convaincre les communes avoisinantes de payer pour un stade qui accueille un club qui va disparaître? Ensuite la question se poserait si le stade impliquait, pour la Ville, des charges d'amortissement et des charges d'intérêt, ce qui n'est donc pas le cas. Enfin, la conception du stade et du terrain, qui appartiennent à la Ville, est orientée vers une utilisation multiple. Ce sera en fait une excellente affaire pour la Ville et pour le club s'il marche bien. Dans le cas contraire ce sera quand même une bonne affaire pour la Ville. Et vous vous demandiez comment nous allons faire pour la location. Nous n'avons pas de location, cela coûte rien ou très peu. Si

Séance de lundi 2 juin 2003

nous pouvons l'utiliser pour du sport scolaire, pour du sport d'élite, nous n'avons pas besoin de 12'000 places assises pour regarder vos élèves, Mme Henry-Mezil, se produire, quoique ce serait certainement intéressant, mais nous aurons de toute façon un stade qui ne sera pas un poids financier pour la Ville si Neuchâtel-Xamax ne marche pas.

Le partenariat entre la Ville et la COOP, ainsi que la réalisation d'un centre d'achat à cet endroit, va bouleverser la donne économique et commerciale, avec des aspects positifs. L'investissement est presque assuré pour l'économie locale et régionale, pour autant qu'elle puisse offrir les services demandés par l'entreprise générale. On peut toutefois être assez confiant, les 200 millions seront, pour l'essentiel, dépensés dans le circuit économique régional. La création des 400 emplois durablement est aussi un élément positif. Mais il y a aussi des inquiétudes claires du côté des commerçants du centre-ville. En fait la question se pose, avec ou sans le dossier de La Maladière, de l'avenir du commerce au centre-ville. La Maladière oblige peut-être à prendre davantage conscience de cette question. L'évolution de ces 25 dernières années, aussi bien pour ce qui est de la structure de la population que pour ce qui est de la structure du commerce en lui-même, a été marquée par un glissement du centre de l'agglomération vers la périphérie. Et l'arrivée du dossier de La Maladière constitue une force nouvelle, un contre-courant qui recentre les activités commerciales, ce qui est également souhaitable pour des raisons environnementales et d'aménagement du territoire, comme cela a été dit par les Offices fédéraux de l'aménagement et de l'environnement, le jour même, signe du destin, où nous sortions la première communication publique sur ce dossier.

L'avenir commercial du centre-ville historique se jouera ces prochaines années, c'est juste, quelle que soit la suite qui sera donnée au dossier de La Maladière. Il se jouera en fonction de la capacité des acteurs du centre-ville à agir ensemble, à revitaliser réellement le cœur de la cité. Pour sa part, le Conseil communal s'y engagera résolument et poursuivra son engagement. M. Calame se demandait si nous avions déjà fait des études pour le réaménagement du centre-ville. On entend parfois dire que nous n'aménageons plus le centre-ville. J'aimerais rappeler que, dans les années 1990, nous avons investi 7 millions de francs dans l'aménagement des rues du centre, le réaménagement de certaines, avec même des pavages en arc sur la rue du Château, des rues complètes comme la rue du Seyon, des éléments considérables. Nous n'avons pas fait la Rue de l'Hôpital qui souffre assez fortement et c'est pourquoi nous avons mandaté un groupe de travail interne pour

Séance de lundi 2 juin 2003

préparer la prochaine planification financière. C'est dans ce cadre que viendra la prochaine étape. C'est en tous cas le souhait du Conseil communal aujourd'hui. Mais il faudra discuter le plan de mesures que nous avons déjà présenté à Pro Neuchâtel. M. Ribaux, je ne vais pas prendre ce plan dans le détail car c'est un débat en soi. Il y a en tous cas 20 ou 30 mesures. Nous ne pouvons pas les discuter ici, cela prendrait beaucoup trop de temps. Mais, ce plan touche à l'accueil, à la promotion, à l'accessibilité. Il a été présenté. Il y a eu des réactions positives, il y a eu des réactions moins positives, il y a eu des réactions franchement négatives sur un certain nombre de propositions. Il faut maintenant continuer à les discuter et il y a des progrès, à l'image de la volonté de promotion concentrée et fédérée du centre-ville, le concept, du "city manager" qui, à notre sens, est incontournable pour l'avenir du centre-ville.

Au fond, pour être synthétique, il faut réussir les deux paris. Il faut réussir le centre-ville, il faut réussir La Maladière et mieux, il faudrait, là aussi, réunir et additionner dans la perspective d'un réel centre d'agglomération commercial. Réunir et additionner, c'est un fait le fil rouge de l'évolution de la ville lié à ce dossier de La Maladière. Ce n'est d'ailleurs pas étonnant quand on voit le nombre de partenariats dans ce dossier. Il y en a de toutes sortes. Entre les clubs sportifs, avec le dossier "Passion-foot", entre les partenaires économiques, commerciaux et culturels du centre-ville qui pourrait bien se fédérer grâce à cet électrochoc, le partenariat aussi entre les services communaux et cantonaux qui ont été impliqués ensemble dès le début du dossier, ce qui n'est en général pas le cas, et qui joue un rôle dans la rapidité avec laquelle nous avons pu mettre sur pied les différentes études légalement nécessaires pour pouvoir réussir le dossier.

En fait, nous retrouvons ce fil rouge de réunion et d'addition dans le cadre de la déclinaison des trois grands objectifs, pas seulement le partenariat mais aussi tout le programme et l'architecture. Ce sont ces trois mots-clé aussi qui ont donné sa colonne vertébrale au dossier et ce qui est très rare dans un tel type de dossier c'est que la colonne vertébrale n'a pas varié de son axe pendant les huit mois de croissance. Elle n'a eu aucune "scoliose", si vous me passez l'expression. Au contraire, plus nous avancions dans cette instruction, plus nous sentions ce dossier se muscler et confirmer les directions, la rectitude même, qui a été clairement prise depuis le début. A partir de là, de cette rationalité du dossier, il est bon d'ajouter quand même, de temps à autre, et on ne demandera pas à tout le monde d'avoir cet élément, mais quelques ingrédients un peu plus émotionnels. Bien sûr, il faut le goût du

Séance de lundi 2 juin 2003

pragmatisme mais aussi du volontarisme, de l'enthousiasme, cela a été dit ici ou là. Il ne faut pas de l'enthousiasme pour rien, mais c'est pas mal d'en avoir de temps en temps en politique aussi, et un peu d'optimisme en croyant à l'avenir de secteurs qui parfois souffrent dans nos régions. Il faut donc y croire pour que le moteur se mettre réellement en marche. Depuis plusieurs mois La Maladière a avancé. Elle a passé des étapes, elle a additionné ces étapes et celle de ce soir est relativement brève, mais son importance est tout simplement décisive. Cette étape, c'est la vôtre, ce n'est pas celle du Conseil communal. C'est votre choix, celui, nous l'espérons et nous vous faisons confiance pour cela, de mettre clairement ce projet exceptionnel de La Maladière sur les voies de la réalisation, de l'ancrer dans l'avenir de la cité, dans l'avenir de l'agglomération neuchâteloise et surtout dans l'avenir de sa population.

Mme Doris Angst intervient :

- Permettez-nous d'être un peu moins optimiste quant à la solution technique de la pollution induite par le trafic automobile. Son augmentation anéanti en effet rapidement les progrès techniques. L'exemple fait par les catalyseurs démontre que l'augmentation du trafic a quasiment anéanti les effets positifs. D'ailleurs le problème NO₂ n'est pas encore résolu, même si des progrès techniques sont faits dans cette direction, on ne sait pas exactement à quelle vitesse cela va progresser. En plus, il n'y a pas que la pollution, le trafic automobile est aussi dévoreur d'espace. Les surfaces affectées au trafic correspondent à 7 % des surfaces urbanisées. Comme illustration, il y a chaque semaine 52 hectares qui sont urbanisés en Suisse. Prenons 7 %, cela fait 3,5 hectares. Cela représente trois terrains de football. C'est pour cela que nous déposons un quatrième **postulat** qui demande d'infléchir, voir d'inverser la tendance à l'augmentation du trafic motorisé en ville.

M. Blaise Péquignot souligne :

- Un élément de réponse que le Conseil communal n'a pas donné, c'est la question du prix au mètre carré. Nous avons effectivement posé cette question en Commission financière dès lors c'est effectivement un élément beaucoup plus parlant qu'un montant global. Alors, si mes souvenirs sont exacts, la location au mètre carré, pour le SIS, était de 100 francs et pour les salles de gymnastique de 150 francs.

Séance de lundi 2 juin 2003

M. Didier Burkhalter, Directeur des sports déclare :

- Pour l'intervention de Mme Angst, comme c'est un postulat qui dépasse largement le dossier de la seule Maladière, je n'entre pas en discussion, bien que sur certains points le Conseil communal ne partage pas tout à fait votre appréciation. Mais nous aurons la discussion sur le postulat lui-même et je remercie le Conseiller général Péquignot d'avoir supplié le Conseil communal sur la question des francs au mètre carré, ce qui montre la collaboration entre les deux Autorités.

Le président, **M. Blaise Horisberger**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet les arrêtés au vote du Conseil général.

L'arrêté no I concernant diverses opérations foncières en relation avec le projet de La Maladière est **adopté par 35 voix contre 1**.

L'arrêté no II concernant l'adoption du plan spécial La Maladière est **adopté par 36 voix sans opposition**.

L'arrêté no III concernant la réalisation d'une place multisports en plein air au sud des Patinoires du Littoral est **adopté par 36 voix sans opposition**.

Séance de lundi 2 juin 2003

Discussion en second débat. Les articles premier à 6 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 35 voix contre 1

Arrêté concernant diverses opérations foncières en relation avec le projet de 'La Maladière' (Du 2 juin 2003)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à radier le droit de superficie immatriculé article 14300 du cadastre de Neuchâtel, grevant l'article 13862 du même cadastre, moyennant paiement au superficiaire, la société Café des Amis SA, d'une indemnité équitable au sens de l'article 779 g CCS, fixée à un montant d'un million de francs à dire d'experts.

Art. 2.- Un crédit d'un million de francs est accordé au Conseil communal pour le paiement de l'indemnité fixée à l'article premier.

Art. 3.- Le Conseil communal est autorisé à acquérir la part de copropriété de l'Etat de Neuchâtel, de 1/3 sur la salle Omnisports de la Maladière, immatriculée article 13864 du cadastre de Neuchâtel.
Cette cession intervient à titre gratuit.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à réunir les articles 13862, 13863, 13864, 11574 et 14300 du cadastre de Neuchâtel, ainsi qu'une partie du domaine public communal, pour former un seul et nouvel article du cadastre de Neuchâtel, d'une surface d'environ 32'000 m². La surface exacte sera déterminée en temps utile par le géomètre cantonal.

Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à vendre la parcelle constituée à l'article 4 ci-dessus aux investisseurs du projet de 'La Maladière', en contrepartie d'une part de copropriété pour la Ville, immatriculée comme telle au Registre foncier, comprenant le stade de football et ses dépendances, ainsi que la prise en charge par les investisseurs du coût des installations provisoires, nécessitées par le chantier de 'La

Séance de lundi 2 juin 2003

Maladière', devant accueillir les matches de la 1ère équipe de Neuchâtel Xamax.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 2 juin 2003

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Le secrétaire,

Blaise Horisberger

Jean-Charles Authier

Séance de lundi 2 juin 2003

Discussion en second débat. Les articles premier, 2 et 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 36 voix contre 0

Arrêté concernant l'adoption du plan spécial 'La Maladière' (Du 2 juin 2003)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- L'aménagement du secteur compris entre les rues Pierre-à-Mazel, du Stade, le quai Robert-Comtesse et la rue du Littoral est régi par le plan spécial 'La Maladière'.

Art. 2.- Le présent arrêté et le plan spécial 'La Maladière' sont soumis au référendum facultatif. Ils entrent en vigueur après leur mise à l'enquête publique et leur sanction par le Conseil d'Etat à la date de publication de cette dernière dans la Feuille officielle cantonale.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 2 juin 2003

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Le secrétaire,

Blaise Horisberger

Jean-Charles Authier

Séance de lundi 2 juin 2003

Discussion en second débat. Les articles premier, 2 et 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 36 voix contre 0

**Arrêté
concernant la réalisation d'une place multisports en plein air au sud
des Patinoires du Littoral
(Du 2 juin 2003)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un crédit de 600'000 francs, dont à déduire les subventions cantonales, est accordé au Conseil communal pour la réalisation d'une place multisports en plein air au sud des Patinoires du Littoral.

Art. 2.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement au taux de 10% à charge de la Section des sports.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 2 juin 2003

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Le secrétaire,

Blaise Horisberger

Jean-Charles Authier

**1a
03-511**

Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Dorothée Ecklin, Ingrid Mougin Mora, Blaise Horisberger, Jacques Dind, Eliane Henry-Mézil, Doris Angst et Bernard Junod, intitulé "Pour la mise en place d'un service de livraison à domicile pour la population de la ville de Neuchâtel"

(Déposé le 2 juin 2003)

Voici le texte de ce postulat : "Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de mettre en place un service de livraison à domicile, efficace et bon marché, pour la population et valable à partir de tous les commerces de la ville de Neuchâtel".

Ce postulat fera l'objet d'un **développement écrit**. Le texte est le suivant: " L'accès au centre ville est une question qui préoccupe beaucoup les commerçants qui ont pignon sur rue dans la zone piétonne. Ceux-ci craignent en effet qu'une accessibilité restreinte des automobiles dans ce secteur n'entraîne un ralentissement conséquent de leurs activités. Cette crainte s'oppose toutefois aux avantages avérés que constitue la possibilité pour les piétons, clients de ces commerces, de déambuler en toute liberté au centre ville. Personne n'envisagerait sérieusement aujourd'hui de permettre à nouveau la circulation automobile dans ces rues. L'attractivité du centre ville dépend donc

Séance de lundi 2 juin 2003

certainement d'un réseau de transports publics efficace et performant. Il est cependant clair que certains achats sont encombrants ou lourds à porter au point de dissuader les clients de venir s'approvisionner au centre ville.

En vue de concilier ces éléments apparemment contradictoires, et dans la perspective des développements urbanistiques importants à venir dans notre ville, nous demandons au Conseil communal d'envisager la mise sur pied d'un service efficace et bon marché de livraison à domicile. Ce service devrait être accessible durant les heures d'ouverture des magasins à toutes les personnes résidant sur le territoire de la commune pour des achats qu'elles auront faits au centre ville mais qu'ils leur seraient difficile voire impossible de ramener à bon port en utilisant les transports publics".

Le président, **M. Blaise Horisberger**, souligne que, conformément au règlement, la discussion de ce postulat sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

**1b
03-512**

Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Dorothée Ecklin, Ingrid Mougin Mora, Blaise Horisberger, Jacques Dind, Eliane Henry-Mézil, Doris Angst et Bernard Junod, intitulé "Pour infléchir, voire inverser la tendance à l'augmentation du trafic motorisé en ville"

(Déposé le 2 juin 2003)

Voici le texte de ce postulat : "**Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens dont il dispose en vue d'inverser la tendance actuelle à l'augmentation du trafic motorisé en ville".**

Ce postulat fait l'objet du **développement écrit** suivant : "Divers rapports du Conseil communal ayant à faire à la circulation partent du principe que le trafic motorisé augmente chaque année de 2 %. Ceci semble être considéré comme une fatalité. Parallèlement à cette augmentation du trafic motorisé, la pollution de l'air et le bruit augmentent également. Plusieurs secteurs de notre ville s'approchent dangereusement des valeurs-limites légales s'ils ne les dépassent pas déjà, (bruit). Pourtant, il existe des mesures capables d'inverser cette tendance, (cf, les divers rapports et études du pfn41). Un exemple : dans la ville de Freiburg im Breisgau, une volonté politique ferme et des mesures adéquates ont réussi à diminuer de 15 % la proportion des déplacements urbains

Séance de lundi 2 juin 2003

effectués en voiture entre 1982 et 1999. Pourquoi ceci ne serait-il pas possible pour la ville de Neuchâtel?"

Le président, **M. Blaise Horisberger**, souligne que, conformément au règlement, la discussion de ce postulat sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

1c

Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Doris Angst, Bernard Junod, Eliane Henry-Mézil, Ingrid Mougin Mora, Jacques Dind, Dorothée Ecklin, Blaise Horisberger et M. Sylvain Affolter, (candidat non affilié), intitulé "Pour un suivi conséquent de la pollution de l'air en ville de Neuchâtel"

(Déposé le 2 juin 2003)

Voici le texte de ce postulat : "**Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de mettre en place une station permanente de contrôle de la pollution de l'air et du bruit dans le quartier de la Maladière, notamment aux abords du futur stade et de la sortie de l'autoroute**".

Ce postulat fera l'objet d'un **développement écrit** dont le texte est le suivant : L'aménagement du futur complexe multifonctionnel de la Maladière entraînera une augmentation sensible de la circulation automobile dans le quartier. Or, selon les informations actuelles, les habitants de ce quartier sont, par endroit, déjà soumis à des niveaux sonores dépassant les normes. En ce qui concerne la pollution de l'air, la charge actuelle de NO₂ est proche de la valeur limite OPair. Le respect de cette limite après la mise en service de la Maladière n'est pas assuré. Ceci ressort clairement du rapport d'impact sur l'environnement et des discussions au Conseil général relatives au projet en question.

Séance de lundi 2 juin 2003

Nous demandons par conséquent au Conseil communal de s'engager à tenir un contrôle scientifique permanent de la qualité de l'air et des émissions de bruit dans cette zone. Dans ce cadre, il devra également informer la population résidente sur les valeurs mesurées et prendre toutes les mesures utiles pour protéger les habitants et éviter un dépassement des normes admises".

Le président, **M. Blaise Horisberger**, souligne que, conformément au règlement, la discussion de ce postulat sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

**1d
03-514**

Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Dorothée Ecklin, Ingrid Mougin Mora, Blaise Horisberger, Jacques Dind, Bernard Junod, Eliane Henry-Mézil et Doris Angst, intitulé "Pour une nouvelle conception du trafic automobile de transit en ville de Neuchâtel"

(Déposé le 2 juin 2003)

Voici le texte de ce postulat : "Le Conseil communal est prié d'étudier, dans le cadre du réaménagement du site de la Maladière, les voies et moyens de modérer au maximum le trafic automobile de transit sur l'axe sud est/ouest, soit entre le Quai Philippe-Godet et la rue des Falaises, en passant par la place d'Armes, la place Alexis-Marie-Piaget et l'avenue du 1^{er} Mars, tout en donnant davantage de place à la mobilité douce (deux roues, etc) en favorisant la circulation des transports publics et en offrant un accès plus direct et plus convivial aux piétons entre le centre-ville (zone piétonne) et le bord du lac."

Invitée par le président à développer le postulat, **Mme Dorothée Ecklin**, déclare :

- Je propose aussi d'en faire un développement écrit que je ferai parvenir à la Chancellerie.

Séance de lundi 2 juin 2003

Celui-ci a la teneur suivante : " L'aménagement du futur complexe multifonctionnel de la Maladière opérera un changement important de la conception urbanistique de notre ville. Il laisse non seulement présager un relativement fort développement de l'agglomération mais étendra également l'activité et le centre économiques vers l'est, notamment au bord du lac, sur les rues bordant le Jardin anglais et aux alentours de l'Université.

Partant de cette nouvelle configuration, il nous semble important de reconstruire les flux de circulation au sud de la ville, notamment sur l'axe qui va du Quai Ph.-Godet à la route des Falaises, en passant par la rue de la Place-d'Armes, la Place Numa-Droz et Place A.-M. Piaget, l'Avenue du Premier-Mars et la rue de la Pierre-à-Mazel. Cet axe coupe littéralement en deux notre ville, avec, d'un côté, les quartier et les espaces sis directement au bord du lac et, de l'autre , le centre commercial de la ville. Par ailleurs, la circulation étant, du moins à certaines heures, si dense sur ce parcours qu'il devient difficile aux usager des deux roues, aux véhicules des TN et aux piétons de s'intégrer sans autres dans ce flux de bagnoles et de camions polluants et pressés.

Nous demandons dès lors au Conseil communal de profiter de l'aménagement du complexe multifonctionnel de la Maladière pour améliorer, dans la mesure de ses compétences et de ses moyens, cette situation principalement au profit de la mobilité douce, des transports publics et surtout des piétons, généralement laissés pour compte dans la politique des transports. Dans une perspective globale, et peut-être idéale mais non irréaliste, on devrait tendre à une extension de la zone piétonne actuelle tant en direction du bord du lac que du Jardin anglais. Dans son analyse, le Conseil communal devra tenir compte de la position des divers groupes d'intérêts organisés et représentés sur la commune. Si le besoin s'en fait sentir, on pourra également envisager une consultation populaire plus large".

Le président, **M. Blaise Horisberger**, souligne que, conformément au règlement, la discussion de ce postulat sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Interpellation de M. Sylvain Affolter, relative "aux cafouillages dans l'introduction d'un système de prélèvement direct pour la taxe déchets"

(Déposée le 22 août 2002)

Le texte de cette interpellation figure à l'ordre du jour. Elle a fait l'objet d'une réponse écrite du Conseil communal, en date du 23 octobre 2002

Le président, **M. Blaise Horisberger**, ajoute :

- L'interpellateur a demandé, lors de la séance du 4 novembre 2002, l'ouverture de la discussion. Je vous propose donc de vous prononcer.

Le Conseil général **accepte l'ouverture de la discussion par 14 voix contre 13.**

M.Sylvain Affolter déclare alors :

- J'ai sollicité l'ouverture de la discussion non pas pour critiquer l'excellente réponse qui nous a été fournie en son temps, mais bien pour relever les lacunes de la nouveauté introduite par le Conseil communal. Je vous rappelle qu'il s'agit du système de prélèvement direct sur la taxe déchets. La réponse était complète sur la forme, mais insatisfaisante quant au fond. Personne ne semble en effet se satisfaire d'une nouveauté qui ne génère aucune économie pour la collectivité ou pour les usagers. A quoi bon ce système de débit direct, bancaire ou postal si

Séance de lundi 2 juin 2003

c'est pour continuer d'envoyer, tous les trois mois, des factures ridicules pour 10 % d'usagers qui ont été d'accord de se simplifier la vie? C'est un système qui continue de générer de la paperasse inutile et il usurpe donc son nom. C'est simplement la poursuite de la politique de gribouille par un autre canal. Il y a un autre aspect dans cette affaire, c'est la façon dont le service en cause a réagi face à la mini crise qu'il avait lui-même déclenché. J'espère que le Conseil communal en tirera quelques enseignements utiles. Peut-être conviendrait-il de recourir un peu plus aux spécialistes de la communication lorsque l'on touche à ces domaines ultra sensibles. Vous non plus, comme moi, n'avons jamais rencontré personne qui n'a pas d'avis sur les questions qui touchent à sa vie quotidienne. Les bistrots sont pleins de grands spécialistes de la gestion des déchets et du prix de l'eau, certainement parce que c'est concret et que cela touche tout le monde. Alors, même si les administrés n'en saisissent pas toutes les subtilités, cessons de les prendre pour des demeurés et informons-les désormais de manière courte, précise et non pas de manière contradictoire en recourant, qui plus est, à un langage administratif qui ne signifie rien pour le plus grand nombre.

M. Philippe Ribaux ajoute :

- Je rappellerai simplement, au nom du groupe libéral, que nous n'avons pas souhaité l'ouverture de la discussion.

M. Didier Burkhalter, Directeur des travaux publics, déclare :

- Je serais un peu plus court que tout l'heure. Nous avons entendu la profession de foi de M. Affolter concernant le prélèvement direct. S'agissant du service lui-même, nous pensons qu'il a bien réagi et que s'il y a des erreurs ou jugées comme telles dans ce service, la responsabilité en incombe à son responsable politique, c'est-à-dire à moi. Puisque la responsabilité m'incombe, j'aimerais vous faire une petite remarque M. Affolter. Grâce à cette interpellation, nous avons eu, durant une année, inscrit à l'ordre du jour, un titre qui dit que les Services publics cafouillent alors que cela fonctionne très bien depuis le mois de septembre 2002. Le public et les 32'000 habitants de Neuchâtel ont pu lire constamment, chaque mois, et les gens ont cette impression, que nous discutons du cafouillage du service en question qui fonctionne très bien! Il faudrait peut-être réfléchir aussi au fonctionnement du Conseil général sur ces interpellations qui restent inscrites à l'ordre du jour alors qu'elles ont eu une réponse qui a fait l'objet d'une information aux citoyens et que les citoyens ont compris puisque dans les demandes qui nous ont été faites, la seule écrite c'est la vôtre. Les autres l'ont été par

Séance de lundi 2 juin 2003

téléphone et toutes les personnes qui ont demandé des informations les ont reçues et je précise aussi que tous ceux qui n'avaient pas payé ou qui ne savaient plus s'ils avaient payé parce qu'il y a eu ce cafouillage comme vous le dites, admettons-le et je l'admets personnellement en tant que responsable politique, ces gens ont tous payé sauf deux qui, de toute façon, je crois ne paient pas du tout. Le problème est donc réglé, mais la problématique du fonctionnement du Conseil général sur ce point est tout à fait préoccupante.

Plus personne ne demandant la parole, le président poursuit l'examen de l'ordre du jour.

**3
02-306**

**Motion du groupe radical, par Mme et MM.
Fabienne Spichiger, Alexandre Brodard,
Robert Vauthier, Daniel Domjan, Blaise
Péquignot, André Calame, Christian Boss,
Jacques Perret et Pascal Sandoz, relative à
l'éclairage public au centre-ville durant la
période de l'Avent.**

(Déposée le 2 septembre 2002)

Le texte de cette motion, qui est au stade de la discussion, figure à l'ordre du jour.

M. André Obrist, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Le groupe libéral soutiendra la motion ainsi que l'amendement du groupe popcosol.

M. Bernard Junod, porte-parole du groupe popcosol, déclare :

- Le groupe popcosol ne s'opposera donc pas à la motion en question. Toutefois, il nous semblait important d'élargir l'étude demandée au-delà de son aspect purement esthétique et de profiter du renouvellement des décorations lumineuses pour prendre en compte leur consommation d'énergie. En effet, l'augmentation régulière de la consommation

Séance de lundi 2 juin 2003

d'électricité dans notre ville est préoccupante. C'est pourquoi des progrès dans un secteur, aussi particulier soit-il, sont toujours bons à prendre et peuvent servir d'exemple incitatif. En matière d'économies d'énergie nous pensons aussi en particulier au remplacement des ampoules à incandescence par des ampoules à longue durée, mais ceci n'exclut pas d'autres réflexions, dans le cadre donné par l'Agenda 21. Dans cet état d'esprit, nous avons proposé de compléter la motion par **l'amendement** qui a été déposé le 13 janvier et dont voici le texte : "...et modernes, et le plus économique en électricité possible".

M. Nando Luginbuhl, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste a pris connaissance avec un certain intérêt de la proposition du groupe radical et il l'acceptera à l'unanimité. Les socialistes s'étonnent toutefois du dépôt de cette motion après le refus que le groupe radical a exprimé quant au plan directeur lumière en l'an 2000. Face aux progrès et aux innovations effectuées par d'autres villes romandes, il serait bénéfique que Neuchâtel réexamine avec attention le secteur des animations urbaines au centre-ville durant le mois de décembre. Je citerai, par exemple, Genève, je ne parle pas des cocktails Molotov de ce week-end, mais de sa vingtaine d'arbres majestueux qui balisent la ville de Genève durant cette période. Je citerai aussi La Chaux-de-Fonds qui, avec son gigantesque calendrier de l'Avent réussi à réunir, sous une forme originale, une partie de sa population. La motion réclame une certaine unité de genres de décorations. Nous pensons plutôt que chaque décoration doit être installée en regard du contexte urbain qui l'accueille. Enfin, on peut se demander s'il n'est pas inéquitable que des commerçants doivent payer pour privilégier le pourtour de leur pas-de-porte, comme l'ont fait les magasins de la rue des Chavannes l'an dernier et que d'autres, comme ceux de la rue du Seyon, n'aient rien à débourser, et soient en quelque sorte décorés d'office.

M. Antoine Grandjean, Directeur des services industriels, déclare :

- c'est un sujet intéressant et nous aurions mauvaise grâce de dire non après les louanges qu'il y a sur ce projet. C'est vrai que le centre-ville est, à nos yeux, le grand centre commercial de la région et c'est vrai aussi que nous sommes convaincu que ce centre a besoin d'une gestion globale, par les commerçants eux-mêmes, en collaboration avec la Ville. Tout à l'heure, le Directeur des sports en a d'ailleurs parlé dans le cadre du projet "La Maladière". Vous avez raison, dans votre développement vous avez dit que l'ambiance et la décoration étaient des éléments

Séance de lundi 2 juin 2003

importants dans la manière d'appréhender son choix en matière de localisation d'achats, nous en sommes convaincu. L'ambiance et la décoration sont des éléments importants de l'attractivité.

Les décorations que nous avons aujourd'hui, je ne vous le cacherai pas, sont assez anciennes. Nous avons essayé de rechercher de quand elles dataient et nous n'avons pas retrouvé les factures... Elles datent donc quand même de quelques années, c'est indiscutable. Il faut tout de même savoir que nous avons fait des progrès, que nous ne sommes pas resté les bras croisés puisque, tout à l'heure, une des personnes qui s'est exprimée a parlé du cas des Chavannes. C'est vrai que, dans le cadre de cette rue, nous avons fait un projet, avec les commerçants concernés, et je crois que le résultat est assez flatteur et nous encourage à aller de l'avant.

Si nous voulons refaire un projet de ce type, ce que nous souhaitons, il y a plusieurs manières de l'aborder, deux en tous cas. La première, relativement standard, consiste à prendre un catalogue et regarder ce qu'il y a comme décorations de Noël. Nous avons fait l'exercice. C'est époustouflant. Vous avez le sapin, le Père-Noël, la boule de neige, j'en oublie, mais pas beaucoup... C'est vrai qu'il n'y a pas une très grande originalité dans ce que nous pouvons faire. Et si nous cherchons à avoir des ampoules qui sont peu consommatrices, il ne nous reste quasiment plus que le sapin. Cela devient extrêmement difficile de trouver quelque chose qui puisse remplir ce que nous espérons et qui aide à animer ce centre-ville.

Nous avons réfléchi plus loin et il y a une autre manière d'aborder les choses. Il s'agit de mettre en place un projet que nous aimerais être une sorte d'événement. Cet événement serait, par exemple, l'organisation d'un concours, de ne pas partir sur quelque chose de standard qui existe, mais de partir sur la base d'un concours d'idée avec des artistes qui nous font des propositions de décoration des rues. C'est clair, je me rapprocherai plus de ce qu'a dit le représentant du groupe socialiste que de ce qui a été dit sur les bancs radicaux. Cela veut dire qu'il n'y aura pas une grande unité. Vraisemblablement qu'il y aura des unités par rues mais il y aura des thèmes différents qui seront exprimés dans les différentes rues et je crois que c'est quelque chose qui pourrait être intéressant au niveau de la création. Nous sommes d'accord de partir sur un projet qui aille dans cette direction. Nous y mettons tout de même quelques conditions, c'est clair. La première, c'est que nous trouvions une collaboration avec les commerçants, y compris sur le plan financier, en sachant très bien quelles sont les possibilités financières de

Séance de lundi 2 juin 2003

ces associations, mais il nous semble normal qu'il y ait une participation des commerçants sinon c'est la porte ouverte à des demandes sans fin. Si c'est gratuit tout le monde voudra de plus en plus de décos et financièrement nous ne pourrons pas nous adapter à cette surenchère.

Il faut aussi que nous trouvions un accord avec les associations de commerçants pour trouver un système relativement simple de facturation. Il est évident, lorsque vous faites une rue, qu'il est difficile de facturer à chaque commerçant individuellement. Alors, à part le nombre de factures, cela sous-entend qu'il faut négocier avec chacun et c'est relativement difficile. Que fait-on dans la rue où sur les 15 commerçants, il y en a 2 qui disent qu'ils ne sont pas intéressés? Nous arrivons à nouveau dans les problèmes d'équité, qui étaient soulevés dans certains rangs. Il faut donc que nous ayons une collaboration avec les associations de commerçants ou des groupements au moins localisés sur une rue pour que nous puissions trouver une solution.

Il est clair que la situation, telle que nous l'avons connue, que nous la connaissons encore aujourd'hui, recèle des iniquités, indiscutablement. Vous avez des commerces qui sont sur des rues qui ont toujours été illuminées pour la période de l'Avent, qui en bénéficient donc. Vous en avez d'autres qui n'en bénéficient pas et qui doivent payer. Vous avez une troisième catégorie qui en bénéficie parce qu'un commerçant, seul, paie l'ensemble de la rue. Nous avons aujourd'hui, pour des raisons historiques car nous avons commencé à construire sur certaines rues et que nous avons agrandi sur d'autres, des commerçants qui sont dans des situations beaucoup plus favorables que d'autres et il est clair que si nous repensons l'ensemble de l'illumination de Noël, nous devrons remettre en cause un certain nombre de priviléges, il faut le savoir aussi. Il y a des gens qui, aujourd'hui, bénéficient de cette situation et qui, demain, auront un effort à faire.

Le Conseil communal est d'accord pour rendre ce centre-ville attractif au niveau de la décoration de Noël. Nous croyons qu'il en va de notre accessibilité. Je crois aussi que c'est la qualité de l'accueil. Il y a d'autres critères qui favorisent le développement du centre-ville, la diversité de l'offre, la publicité, etc. Mais la décoration de Noël est un des éléments. Nous assumerons donc nos responsabilités. Nous viendrons donc avec un projet et il y aura aussi une demande d'aide financière. Nous sommes confiant dans le fait que nous trouverons certainement, avec les commerçants, les modalités nécessaires et qui seront à la hauteur de nos attentes respectives.

Séance de lundi 2 juin 2003

Nous avons encore parlé de l'aspect énergétique, il y a un amendement que nous ne combattrons pas mais qui est sur la même ligne que le développement. J'ai lu que dans le développement de la proposition il y a aussi ce souci de la consommation. Peu importe qu'il y ait amendement ou non. Nous disons oui. Le plus simple au niveau énergétique, ce serait de ne pas en faire du tout. Nous en ferons, nous tâcherons de trouver des solutions, mais je ne vous cacherai pas que si nous voulons trouver des solutions originales, nous aurons un certain nombre de limitations techniques, nous le savons aujourd'hui. Nous devrons donc balancer les inconvénients et les avantages, dans toute la mesure du possible nous utiliserons des systèmes qui sont peu voraces en énergie. C'est d'ailleurs aussi notre intérêt, ne serait-ce que sur le plan financier puisque, de toute façon, au niveau de la consommation, c'est la Ville qui prendra en charge cette infrastructure.

Mme Fabienne Spichiger, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Je tiens à dire que nous ne nous opposerons pas à l'amendement popecosol puisque, tel qu'il a été relevé, il était aussi précisé dans le développement écrit.

Le président, **M. Blaise Horisberger**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet d'abord **l'amendement** au vote du Conseil général qui **l'adopte par 36 voix sans opposition**. Quant à la motion, le Conseil général **l'adopte par 37 voix sans opposition**.

Elle a la teneur suivante : "**Le Conseil communal est prié d'étudier, en collaboration avec les associations de commerçants, les mesures et les moyens permettant la réalisation de décorations lumineuses dans les rues du centre-ville durant la période de l'Avent afin que celles-ci aient une certaine unité et soient plus attrayante et modernes, et le plus économique en électricité possible** ».

4
02-511 devenu 03-307

Postulat transformé en motion du groupe socialiste, par Mmes et MM. Raymonde Wicky, Philippe Loup, Nicolas de Weck, Jean-Marie Fauché, Cristina Tasco, Mario Castioni, Béatrice Bois, Olivier Arni, Didier Rochat, Françoise Bachmann, Nando Luginbuhl, Pierrette Erard, Jean-Pierre Baer, Thomas Facchinetti et Raymond Maridor, relatif aux bibliothèques scientifiques de la ville de Neuchâtel

(Déposée le 2 décembre 2002)

Cette motion, dont le texte figure à l'ordre du jour, est inscrite à l'ordre du jour.

Mme Raymonde Wicky, porte-parole du groupe socialiste, procède au **développement** de la motion. Elle déclare :

- D'emblée, je vais vous proposer un **amendement** car, depuis le dépôt de cette motion, même si elle n'est pas très vieille, le réseau cantonal des bibliothèques neuchâteloises, le RCBN, s'est agrandi et est devenu

Séance de lundi 2 juin 2003

le réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes, le RBNJ. Désormais, la bibliothèque cantonale jurassienne, celle du Tribunal de ce canton et celle du Lycée de Porrentruy notamment en font partie. Cet élargissement montre bien l'intérêt que représentent les réseaux de bibliothèques. Rappelons que le RBNJ fait partie du RERO, le réseau des bibliothèques de Suisse occidentale. Désormais donc, tous les cantons romands, de Fribourg à Genève, de Vaud au Valais en passant par Neuchâtel et le Jura en sont membres. A ses débuts, RERO rencontra surtout l'intérêt des grandes bibliothèques cantonales ou universitaires, mais de plus petites bibliothèques, avec des collections d'ouvrages scientifiques ou spécialisés sont venus s'y greffer. La généralisation de l'informatique y est pour quelque chose mais aussi le fait que nombre d'entre elles ne voulaient ou ne pouvaient pas développer des systèmes propres à chacune d'entre elles.

L'intérêt de faire partie d'un réseau ne bénéficie pas seulement aux propriétaires des documents ou aux bibliothécaires qui travaillent dans un catalogue commun d'un bout de la Suisse romande à l'autre. Les usagers et usagères sont aujourd'hui fort satisfaits de pouvoir faire leurs recherches dans un seul catalogue ou dans plusieurs catalogues qui ont des modes de fonctionnement et d'interrogations semblables. (Pour celles et ceux qui ne fréquentent pas souvent les catalogues des bibliothèques, je signalerai très rapidement l'architecture du système en place en Suisse romande; il existe un catalogue romand commun et, à partir de ce catalogue commun, sont construits, dans chaque canton, des catalogues locaux qui permettent la gestion informatisée des prêts et des autres opérations qui concernent spécifiquement les bibliothèques d'un même site).

Il nous paraît qu'il est grand temps que les "trésors cachés" des bibliothèques de notre ville soient dévoilés et, d'une manière ou d'une autre, soient mis à disposition du public intéressé. A La Chaux-de-Fonds, plusieurs des musées sis sur le territoire de la ville, le Musée des Beaux-Arts, celui d'histoire naturelle, le Musée international de l'horlogerie, sont entrés récemment dans le réseau. Une étude fouillée a été réalisée à cette occasion qui conclut que la meilleure des solutions était effectivement de raccrocher au réseau romand des bibliothèques. Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire que Neuchâtel refasse toute l'étude, ce d'autant plus que la bibliothèque du Musée d'art et d'histoire de notre ville a déjà adhéré au RBNJ.

Nous étions intervenus, il y a quelques années sur ce sujet, sans avoir jamais eu de réponse formelle de notre exécutif. Par la motion que nous

Séance de lundi 2 juin 2003

déposons, nous voulons insister sur ce que nous considérons comme une nécessité et un investissement pour notre patrimoine. Que toutes les bibliothèques des musées, des archives, celles aussi qui pourraient exister et dont nous ignorons l'existence, bref, que toute bibliothèque scientifique ou spécialisée qui dépend de la commune fasse donc partie du réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes, cataloguent leurs documents dans le RERO et que leurs collections d'ouvrages deviennent accessibles au public, sous réserve bien sûr des besoins des collaboratrices et collaborateurs des institutions concernées, et, sous réserve bien sûr de la qualité ou de l'état de certains documents. Par exemple, on peut parfaitement imaginer, comme dans la plupart des bibliothèques d'ailleurs, que certains ouvrages ne soient consultables que sur place ou sous surveillance ou, si ce n'est pas possible, qu'ils soient consultables à la salle de lecture de la Bibliothèque publique et universitaire.

Ces derniers mois, des facilités ont été introduites pour les usagers et usagères des bibliothèques sises dans le canton de Neuchâtel. Ainsi il est possible, pour un lecteur, de faire directement, lui-même par Internet, donc à peu près de n'importe où et à n'importe quelle heure, une demande pour qu'un ouvrage disponible à la Bibliothèque de la Chaux-de-Fonds lui soit apporté, par exemple, à la Bibliothèque de la Faculté des lettres ou une lectrice du Locle demandera qu'un ouvrage se trouvant à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel soit mis à sa disposition à la Bibliothèque de la Ville du Locle. Ces services sont fort appréciés et permettent à bien des habitants et habitantes de notre canton d'avoir accès facilement à de très nombreux documents. Voilà un rapide tableau du fonctionnement des bibliothèques en Suisse romande et dans d'autres cantons. Vous voyez sans doute l'intérêt qu'il y a à ce que les bibliothèques spécialisées dans notre ville fassent partie du RBNJ et mettent à disposition, sous certaines conditions, leurs collections d'ouvrages, aux scientifiques, aux littéraires mais bien sûr aussi au public intéressé en général.

Le président informe l'assemblée que la **discussion** de cette motion sera portée à l'ordre du jour, conformément au règlement.

M. Philippe Ribaux intervient :

- Je me réfère à l'article 47 du règlement pour demander très rapidement la parole. Ces dernières années, lorsqu'il faisait des températures de ce type, on nous installait un ventilateur ou quelque chose de ce genre. Ce serait bon d'y penser pour la prochaine séance, ceci pour le bien du

Séance de lundi 2 juin 2003

Conseil communal, du Chancelier et de tous ceux qui n'enlèvent pas leur veston et des autres aussi!

La séance est levée à 22 heures.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Le chancelier-rédacteur

Le président,

Le secrétaire

Rémy Voirol

Blaise Horisberger

Jean-Charles Authier